

# Plan de gestion de la réserve nationale de faune du Ruisseau-Portobello



Remerciements :

Ce plan de gestion a été rédigé par Colin M. MacKinnon, du Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada. Des remerciements sont adressés aux employés du Service canadien de la faune qui ont participé à l'élaboration et à l'examen du document : Kevin Davidson, Al Hanson et Andrew Kennedy.

Des exemplaires de ce plan de gestion sont disponibles aux adresses suivantes :

Environnement et Changement climatique Canada  
Centre de renseignements à la population  
7<sup>e</sup> étage, édifice Fontaine  
200, boulevard Sacré-Coeur  
Gatineau (Québec) K1A 0H3  
Téléphone : 819-997-2800  
Numéro sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)  
Courriel : [ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca)

Environnement et Changement climatique Canada  
Service canadien de la faune  
Région de l'Atlantique  
17, allée Waterfowl, C. P. 6227  
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6

Site Web des aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada :  
[www.ec.gc.ca/ap-pa](http://www.ec.gc.ca/ap-pa)

ISBN : 978-0-660-21689-8  
N<sup>o</sup> de cat. : CW66-367/2015F-PDF

Comment citer ce document :

Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Plan de gestion de la Réserve nationale de faune du Ruisseau-Portobello. Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune, Région de l'Atlantique, [52 p.]

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada  
Centre de renseignements à la population  
7<sup>e</sup> étage, édifice Fontaine  
200, boulevard Sacré-Coeur  
Gatineau (Québec) K1A 0H3  
Téléphone : 819-997-2800  
Numéro sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)  
Courriel : [ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca)

Photos de la page couverture : photo de gauche – Canard branchu, © Environnement et Changement climatique Canada; photo du centre – Grand héron © Environnement et Changement climatique Canada; photo de droite – Marais, A. MacFarlane © Environnement et Changement climatique Canada; photo en arrière-plan – Marais de Indian Island © Environnement et Changement climatique Canada.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2016

Also available in English

# **À propos des aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada et des plans de gestion**

## **Qu'est-ce qu'une aire protégée d'Environnement et Changement climatique Canada?**

Environnement et Changement climatique Canada établit des réserves nationales de faune terrestres et marines à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. Les réserves nationales de faune sont créées afin de protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril ainsi que d'autres espèces sauvages et leur habitat. Les réserves nationales de faune sont établies aux termes de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et visent principalement la protection des espèces sauvages. Des refuges d'oiseaux migrateurs sont établis aux termes de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et offrent un refuge pour les oiseaux migrateurs dans le contexte marin et terrestre.

## **Quelle est la superficie du réseau d'aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada?**

Le réseau d'aires protégées comprend 54 réserves nationales de faune et 92 refuges d'oiseaux migrateurs couvrant plus de 12 millions d'hectares dans toutes les régions du Canada.

## **Qu'est-ce qu'un plan de gestion?**

Un plan de gestion procure un cadre de décision en matière de gestion. Il guide la prise de décision par le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada, notamment en ce qui concerne l'émission de permis. La gestion s'effectue de façon à maintenir l'intégrité écologique de l'aire protégée et des attributs pour lesquels celle-ci a été désignée. Environnement et Changement climatique Canada élabore un plan de gestion pour chaque aire protégée en consultation avec les Premières Nations et d'autres parties intéressées.

Un plan de gestion précise les activités autorisées et celles qui ne peuvent être menées qu'en vertu d'un permis. Il peut aussi décrire les améliorations qu'il faut apporter à l'habitat et préciser à quel endroit et à quelle période ces améliorations doivent être faites. Un plan de gestion doit identifier les droits des Autochtones et les pratiques admissibles au titre des accords sur les revendications territoriales. De plus, les mesures prises en vue de la

conservation des espèces ne doivent pas être incompatibles avec la législation applicable sur la protection de la faune de la province où se trouve l'aire protégée.

### **En quoi consiste la gestion d'une aire protégée?**

Les activités de gestion comprennent la surveillance des espèces sauvages, la conservation et l'amélioration des habitats fauniques, des inspections régulières, l'application des règlements ainsi que l'entretien des installations et des infrastructures. La recherche est également une importante activité réalisée dans les aires protégées; par conséquent, le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada effectue ou coordonne des activités de recherche dans certains sites.

### **Série de Plans de gestion**

Toutes les réserves nationales de faune doivent avoir un plan de gestion. Tous les plans de gestion seront initialement réexaminés cinq ans après leur approbation initiale et, par la suite, tous les dix ans.

### **Pour en savoir plus**

Pour en savoir plus sur les aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada, veuillez visiter le site Web du ministère à [www.ec.gc.ca/ap-pa](http://www.ec.gc.ca/ap-pa) ou communiquez avec le Service canadien de la faune.

## Réserve nationale de faune du Ruisseau-Portobello

La Réserve nationale de faune (RNF) du Ruisseau-Portobello est située dans la plaine d'inondation du cours inférieur du fleuve Saint-Jean, à 20 kilomètres (km) à l'est de Fredericton et à 8 km au nord-est d'Oromocto, au Nouveau-Brunswick. Cette RNF compte à l'heure actuelle 2 084 hectares, mais une fois l'acquisition des terres terminée, elle en englobera 4 000.

La RNF du Ruisseau-Portobello fait partie du complexe de plaine d'inondation du cours inférieur du fleuve Saint-Jean. Les terres humides de cette plaine d'inondation sont l'un des habitats les plus productifs pour les espèces sauvages au Nouveau-Brunswick. Chaque printemps, après la débâcle, les eaux inondent les basses terres le long du fleuve. Ces crues printanières laissent derrière elles, sur la plaine, des éléments nutritifs qui contribuent au caractère hautement productif des terres humides du fleuve Saint-Jean (Choate, 1973; Roberts, 1992; Hanson *et al.*, 1998; Conner et Gabor, 2006). Ce complexe est important non seulement en raison de sa grande valeur comme habitat, mais aussi parce qu'il réduit les inondations et les dommages que celles-ci causent aux biens.

Les principaux types d'habitats dans la RNF sont les forêts mixtes, les marécages arbustifs, les baissières boisées, les marais ouverts et les eaux libres (Whitman, 1968). La réserve renferme des îlots de thuyas occidentaux (*Thuja occidentalis*) et il y a un grand nombre de gros chênes rouges (*Quercus rubra*) le long du ruisseau Portobello. La sauvagine utilise tout le complexe de terres humides pendant les migrations printanières et automnales. Huit espèces de canards produisent régulièrement des nichées dans la réserve pendant les mois d'été. Ce complexe et la zone naturelle protégée des Prés du Grand Lac avoisinante, qui est administrée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, répondent aux besoins de plusieurs espèces rares, dont une population de râles jaunes (*Coturnicops noveboracensis*) dans les Prés du Grand Lac (Kehoe *et al.*, 2000).

La RNF du Ruisseau-Portobello reste une petite merveille en bonne partie préservée. La plaine d'inondation est encore intacte malgré l'activité agricole et forestière considérable le long de ses limites. Alors qu'on a endigué et canalisé bon nombre de zones semblables pour lutter contre les crues, la diversité des espèces sauvages et des habitats non modifiés de la RNF donne un aperçu de ce qu'était la plaine d'inondation à une autre époque.

Il est entendu que le présent plan de gestion ne porte pas atteinte à la protection des droits existants – ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones du Canada

découlant de leur reconnaissance et de leur confirmation au titre de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

# Table des matières

<b>1</b>	<b>DESCRIPTION DE L'AIRE PROTÉGÉE</b>	<b>2</b>
1.1	Contexte régional	6
1.2	Aperçu historique	8
1.3	Propriété des terres	10
1.4	Installations et infrastructures	10
1.5	Évaluation socioéconomique	12
<b>2</b>	<b>RESSOURCES ÉCOLOGIQUES</b>	<b>13</b>
2.1	habitats terrestres et aquatiques	13
2.2	Faune	15
2.2.1	<i>Oiseaux</i>	15
2.2.2	<i>Mammifères</i>	17
2.2.3	<i>Reptiles et amphibiens</i>	18
2.2.4	<i>Poissons</i>	18
2.3	Espèces en péril	19
2.4	Espèces envahissantes	20
<b>3</b>	<b>MENACES ET DÉFIS RELATIFS À LA GESTION</b>	<b>21</b>
3.1	Tourisme	21
3.2	Pêche commerciale	21
3.3	Navigation de plaisance	23
3.4	Agriculture et foresterie	23
3.5	Incidences des changements climatiques prévus	24
3.6	Véhicules hors route	25
3.7	Fragmentation de l'habitat	25
<b>4</b>	<b>BUTS ET OBJECTIFS</b>	<b>26</b>
4.1	Vision	26
4.2	Buts et objectifs	26
4.3	Évaluation	28
<b>5</b>	<b>APPROCHES DE GESTION</b>	<b>29</b>
5.1	Gestion de l'habitat	32
5.1.1	<i>Forêts</i>	32
5.1.2	<i>Terres humides</i>	32
5.2	Gestion des espèces sauvages	33
5.2.1	<i>Espèces en péril</i>	33
5.2.2	<i>Espèces envahissantes</i>	33
5.3	Surveillance	33
5.4	Recherche	34
5.5	Information et sensibilisation du public	35
<b>6</b>	<b>AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS</b>	<b>36</b>
6.1	Interdiction d'accès	36
6.2	Activités autorisées	36
6.3	Autorisations	37
6.4	Exceptions	38
6.5	Autres autorisations fédérales et provinciales	38
<b>7</b>	<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>	<b>39</b>
<b>8</b>	<b>APPLICATION DE LA LOI</b>	<b>41</b>



<b>9</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DU PLAN</b> .....	<b>42</b>
9.1	Mandats et autorités de gestion.....	42
9.2	Évaluation du plan de gestion.....	42
<b>10</b>	<b>COLLABORATEURS</b> .....	<b>43</b>
<b>11</b>	<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>44</b>
	<b>ANNEXE I : CONDITIONS DES DEMANDES DE PERMIS DE RECHERCHE</b> .....	<b>47</b>
	<b>ANNEXE II : LÉGISLATION</b> .....	<b>49</b>
	<b>ANNEXE III : GLOSSAIRE DES ESPÈCES EN PÉRIL DU GOUVERNEMENT DU CANADA</b> ....	<b>50</b>



# 1 DESCRIPTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La Réserve nationale de faune (RNF) du Ruisseau-Portobello (45° 47' N et 66° 33' O) longe le fleuve Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, entre les villages de Maugerville, à l'ouest, et de Sheffield, à l'est (figure 1). L'élément géographique caractéristique le plus important de la RNF est le ruisseau Portobello, dont les quelque 12 kilomètres serpentent dans les basses terres (Whitman, 1968). Le ruisseau Portobello coule d'ouest en est et se termine au confluent des lacs Indian et French, un bras du bassin hydrographique élargi du fleuve Saint-Jean (figures 2 et 3). Le ruisseau Noonan, qui se jette dans le ruisseau Portobello au nord, est le principal affluent de celui-ci.

L'habitat le plus important de la RNF est la vaste forêt de la plaine d'inondation qui couvre 49 % de sa superficie. La RNF est située dans un microclimat chaud qui favorise la présence d'arbres feuillus, comme le chêne rouge, le noyer cendré et l'érable argenté, le long des rives du cours inférieur du fleuve Saint-Jean. Elle compte aussi divers habitats des terres humides, comme des marécages arbustifs, des marais émergents et des ruisseaux et des étangs d'eaux libres.

Les terres humides du ruisseau Portobello, ainsi que les prés adjacents du Grand Lac au sud-est, forment le plus grand complexe de plaine d'inondation naturelle restant dans les Maritimes. Bien qu'en d'autres endroits, les pressions exercées par le développement aient entraîné l'endiguement, le détournement et la canalisation des voies d'eau et des terres humides, le réseau du ruisseau Portobello reste comparativement intact. Le ruisseau Portobello a été décrit comme une « soupape de sûreté » pour le cours inférieur du fleuve Saint-Jean, parce qu'il réduit le volume de l'eau dans le lit du fleuve (Wright et McIntyre, 1970).

L'achat en fief simple de ce complexe terres humides-forêt de plaine d'inondation d'une superficie de 4 000 hectares a été proposé en 1974. Jusqu'à maintenant, 2 084 hectares ont été désignés RNF en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* (figure 1). On tente en ce moment (2014) d'acquérir et de désigner d'autres terres.

**Tableau 1 : Informations sur la RNF du Ruisseau-Portobello**

Désignation de l'aire protégée	Réserve nationale de faune
Province ou territoire	Nouveau-Brunswick
Latitude et longitude	45° 55' N, 66° 21' O
Superficie	2 084 hectares
Critères de désignation de l'aire protégée	Historique : Protéger un complexe de plaine d'inondation non aménagée unique ayant une valeur élevée pour la sauvagine et d'autres oiseaux qui n'utilisent que les terres humides. Actuel : Critère 1(a) : « La zone abrite, une partie de l'année, une population concentrée d'une espèce ou d'une sous-espèce ou d'un groupe d'espèces. » Un nombre important et une grande diversité d'oiseaux aquatiques utilisent la RNF comme habitat de reproduction ou de migration.
Système de classification des aires protégées	Catégorie A : Conservation des espèces ou de l'habitat essentiel
Classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature	Ib
Numéro de décret en conseil	C.P. 1995-473
Numéro du Répertoire des biens immobiliers fédéraux	04103
Publication dans la <i>Gazette du Canada</i>	30 août 1995
Autres désignations	Une partie de la RNF se trouve dans la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) du cours inférieur du fleuve Saint-Jean. Une zone contiguë à la RNF est désignée zone naturelle protégée en vertu de la législation provinciale.
Importance faunistique et floristique	Complexe important de plaine d'inondation
Espèces envahissantes	Salicaire pourpre ( <i>Lythrum salicaria</i> )
Espèces en péril	La RNF abrite six espèces en péril en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> du gouvernement du Canada : le noyer cendré ( <i>Juglans cinerea</i> ), la paruline du Canada ( <i>Wilsonia canadensis</i> ), le martinet ramoneur ( <i>Chaetura pelagica</i> ), l'engoulevent d'Amérique ( <i>Chordeiles minor</i> ), le monarque ( <i>Danaus plexippus</i> ) et le râle jaune ( <i>Coturnicops noveboracensis</i> )
Organisme de gestion	Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune
Accès public et utilisation publique	L'accès par voie terrestre est limité, l'accès du public à la réserve se faisant surtout par les voies navigables.
Autres renseignements pertinents	Cette réserve est relativement éloignée et on y accède fréquemment par l'eau. Par grand vent, les voies d'eaux plus libres près de l'île French peuvent être dangereuses pour les petits bateaux et les canots.

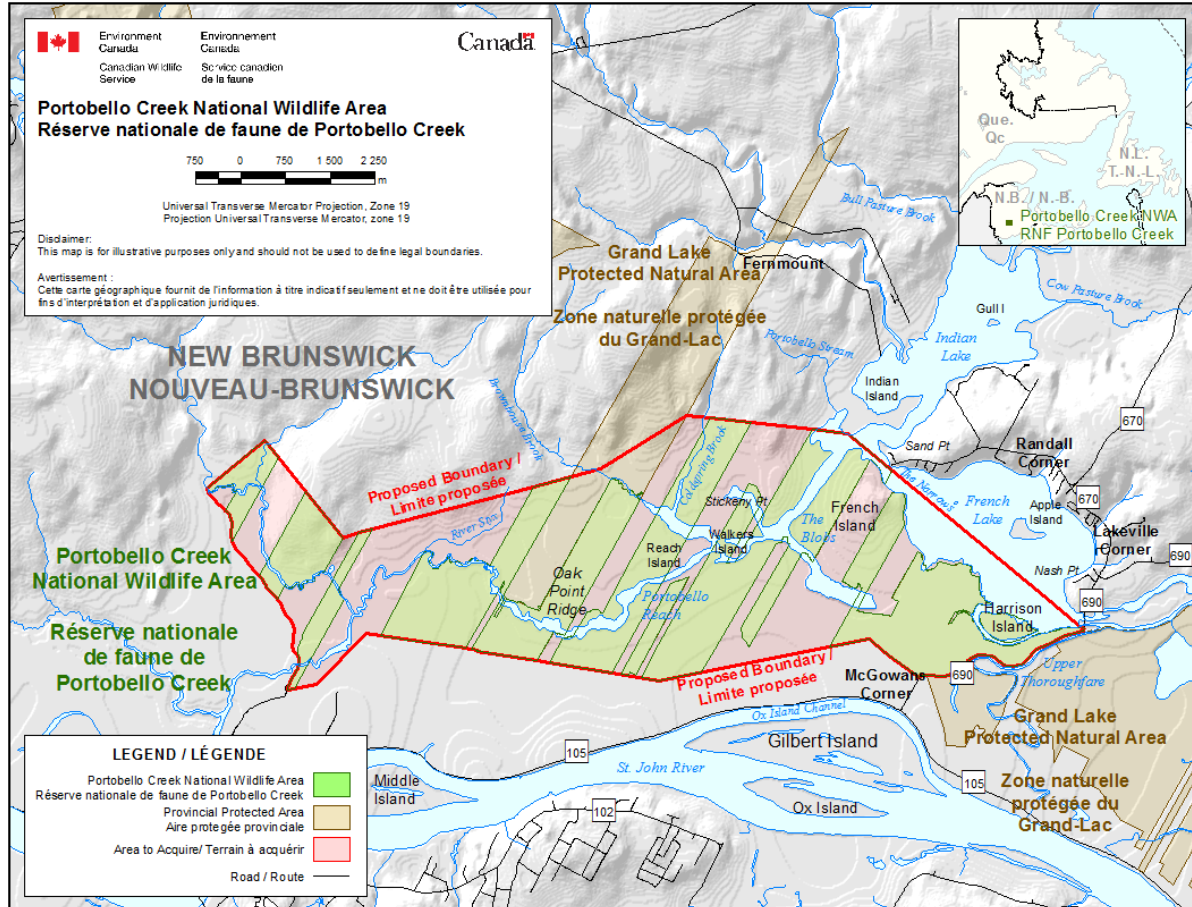
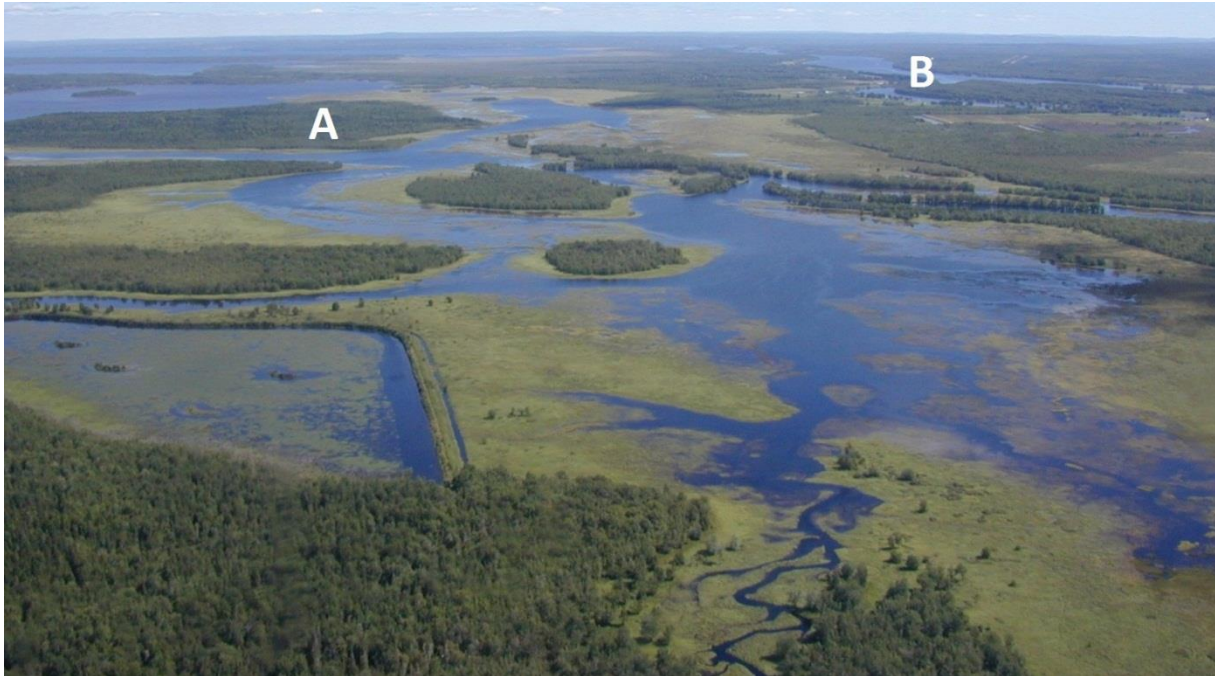


Figure 1 : RNF du Ruisseau-Portobello, au Nouveau-Brunswick.



**Figure 2 : Grande plaine d'inondation dans la RNF du Ruisseau-Portobello. L'île French se trouve en haut à gauche (A) et le fleuve Saint-Jean (B) dans le coin supérieur droit.**  
 Photo : A. Kennedy © Environnement et Changement climatique Canada, 2004



**Figure 3 : En période de hautes eaux, la plaine d'inondation du ruisseau Portobello devient un labyrinthe de ruisseaux, de bras morts et de lagunes. L'île French se trouve à gauche (A) et la pointe Stickney (B) en haut, au centre.**  
 Photo : A. Kennedy © Environnement et Changement climatique Canada, 2004

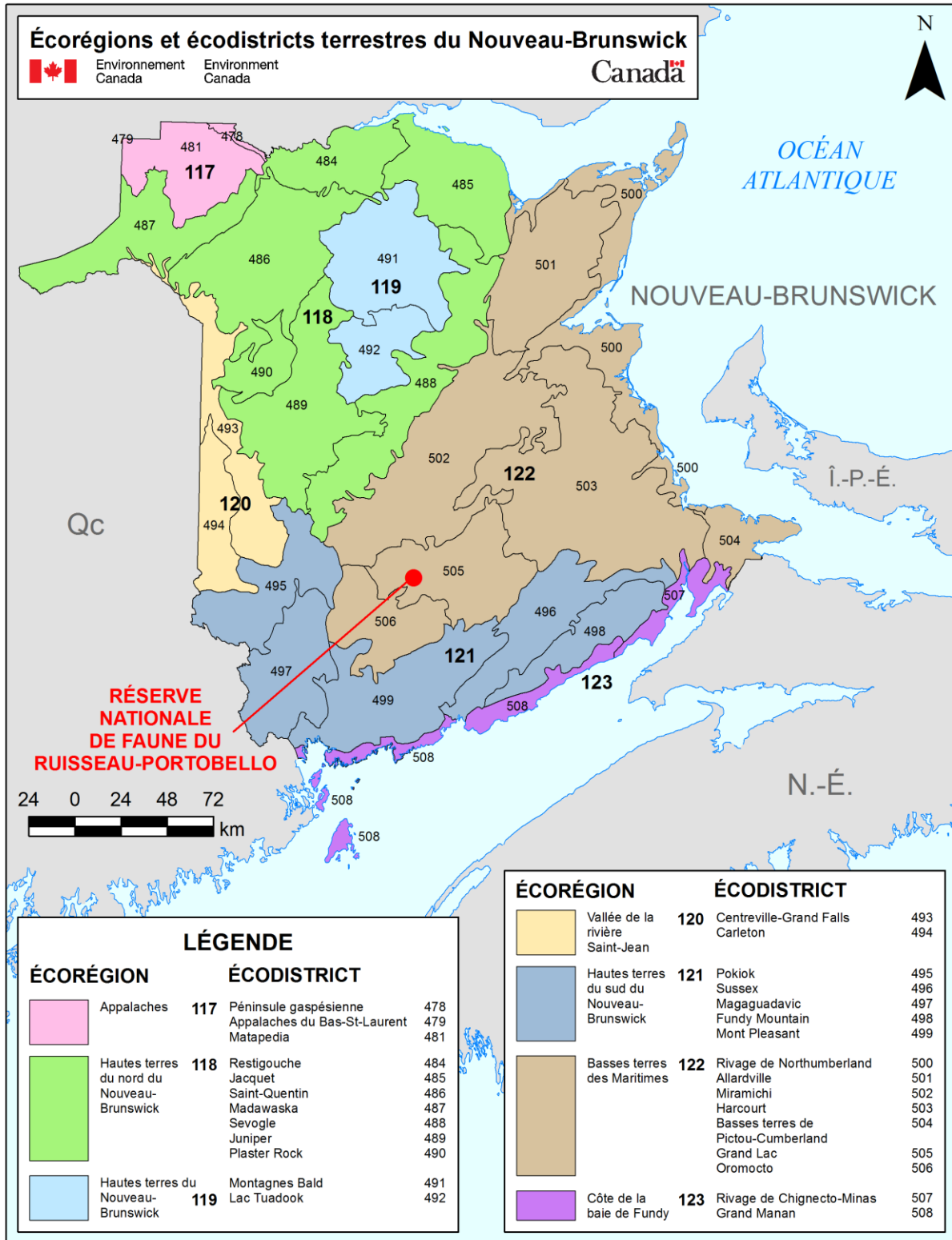
## 1.1 CONTEXTE RÉGIONAL

La RNF du Ruisseau-Portobello est située dans l'écozone maritime de l'Atlantique, qui inclut la totalité du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et, au Québec, de la Gaspésie. Dans cette écozone, la RNF fait partie de l'écorégion des basses terres des Maritimes (figure 4), qui est caractérisée par des forêts mixtes et de vastes terres humides. Les étés chauds et les hivers doux et neigeux sont typiques de cette région. Les précipitations annuelles totales vont de 1 000 à 1 300 mm. Les températures moyennes oscillent entre 15.5 °C en été et -5.5 °C en hiver (Groupe de travail sur la stratification écologique, 1995).

La RNF du Ruisseau-Portobello se trouve dans l'écodistrict du Grand Lac (figure 4). Le climat inhabituellement chaud de cette région permet la présence d'arbres qui poussent en général plus au sud, comme le frêne vert (*Fraxinus pennsylvanica*), le noyer cendré (*Juglans cinerea*) et l'érable argenté (*Acer saccharinum*) (Groupe de travail sur les écorégions, 1989; Zelazny, 2007).

Les sols de cette réserve appartiennent à la phase mal drainée de la série de sols interstadiques qui n'existent pratiquement que dans la région des plaines d'inondation du fleuve Saint-Jean. Ces sols sont inondés chaque année par les crues printanières, qui déposent de minces couches de limon à leur surface. Les sols interstadiques sont très fertiles et ont énormément d'importance pour l'économie locale, en particulier l'agriculture et la production de gazon. Les terres au voisinage immédiat du fleuve Saint-Jean sont un peu plus élevées et mieux drainées. Lorsqu'on s'éloigne du fleuve, le terrain s'abaisse jusqu'à ce que les conditions de drainage deviennent mauvaises, l'eau des crues printanières restant sur place pendant une bonne partie de la saison de croissance (Stobbe, 1940).





**Figure 4 : Écorégions et écodistricts terrestres du Nouveau-Brunswick. La RNF du Ruisseau-Portobello se trouve dans l'écorégion n° 122 (Basses terres des Maritimes) et dans l'écodistrict n° 505 (Grand Lac).**

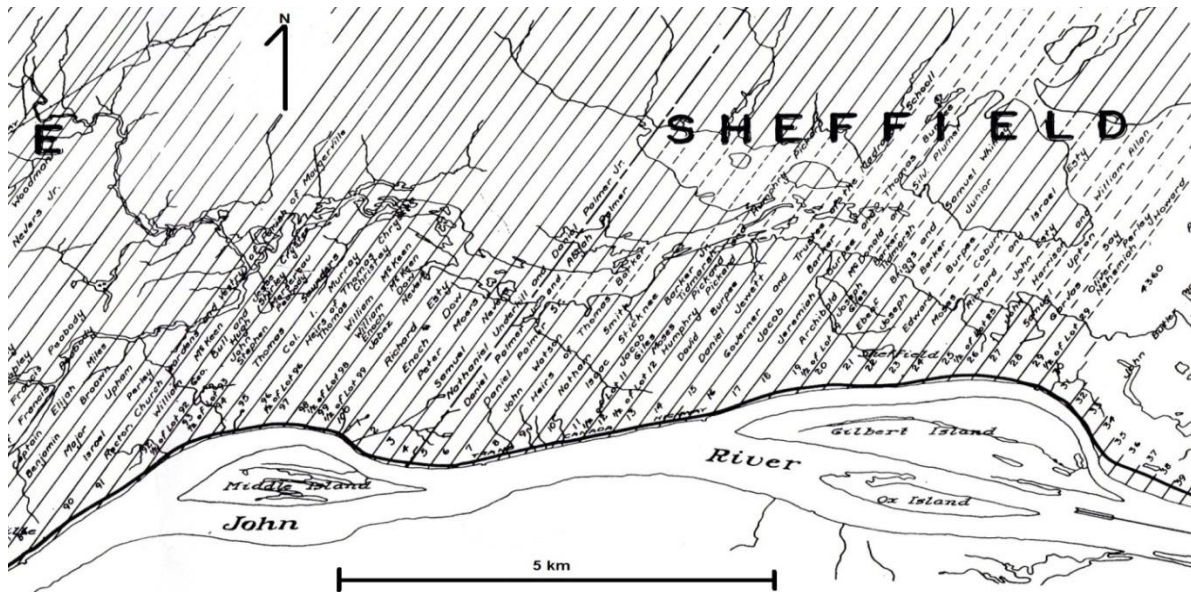


## 1.2 APERÇU HISTORIQUE

Le fleuve Saint-Jean est depuis longtemps le foyer de la Première Nation des Wolastoqiyik (Malécites), et les nombreux très vieux sites de campement le long du fleuve sont un témoignage de cette histoire (Raymond, 1950). Leurs terres à l'est et au sud bordaient celles des Mi'kmaq. La plus grande partie des noms de lieux de la région ont des origines autochtones. Les eaux du ruisseau Portobello se jettent dans la rivière Jemseg, dont le nom dérive de « Ajemseg », un mot wolastoqiyik signifiant « lieu de rencontre ». Il y a deux sites archéologiques enregistrés (codes Borden BIDn-15 et BIDn-16) dans la RNF du Ruisseau-Portobello.

Le premier comptoir commercial des Anglais sur le fleuve Saint-Jean a été établi à l'embouchure de la rivière Jemseg en 1659. Ce comptoir et les terres avoisinantes sont devenus le site du fort Jemseg en 1667. Les premiers colons français ont abandonné la région en 1702, année où la guerre entre l'Angleterre et la France a repris (Raymond, 1950). Les Acadiens francophones sont retournés à Maugerville en 1718 et ont recolonisé la région jusqu'à ce qu'ils en soient expulsés en 1755 (Stobbe, 1940; Raymond, 1950). À la fin des années 1700, des colons anglais du Massachusetts qui faisaient partie de l'immigration des loyalistes de l'Empire-Uni ont occupé des terres le long du fleuve Saint-Jean. La configuration des parcelles et les modes de propriété foncière reflètent de nos jours ces concessions de terre de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (figure 5). La plus grande partie des terres avoisinant le fleuve, plus élevées et qui avaient plus de valeur, ont été rapidement déboisées et occupées, alors que la plus grande partie des terres humides de l'arrière-pays n'ont pas été exploitées.

Il y a dans l'arrière-pays, à la pointe Stickney, à l'ouest de l'île French, une zone de terres humides qui a été aménagée (figure 6). Ce lieu est maintenant accessible surtout par bateau et, bien qu'il soit considéré comme éloigné selon les normes actuelles, il est au centre des voies d'eau qui étaient jadis le principal moyen de navigation. Il est possible que la pointe Stickney ait été le lieu de résidence de l'honorable Charles Burpee (1817–1909), qui a représenté Sunbury à la Chambre des communes de 1867 à 1887 et a été membre du Sénat en 1900.



**Figure 5 : Concessions de terres de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à Sheffield et à Maugerville, au Nouveau-Brunswick. Le ruisseau Portobello se trouve au centre de la carte (carte de référence des concessions de la Couronne pour le Nouveau-Brunswick, vers 1790).**



**Figure 6 : Restes d'une faucheuse à foin tirée par des chevaux datant du XIX<sup>e</sup> siècle, loin dans les bois à la pointe Stickney, RNF du Ruisseau-Portobello.**

Photo : C. MacKinnon © Environnement et Changement climatique Canada, 2012

### **1.3 PROPRIÉTÉ DES TERRES**

La RNF du Ruisseau-Portobello est la propriété du gouvernement du Canada et elle est administrée par le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada. Les « lots d'eau », qui permettent de détenir un titre sur des terres inondées temporairement ou en permanence, sont fréquents dans la région du ruisseau Portobello. Les terres avoisinant la RNF sont la propriété de la province et d'intérêts privés.

Telle qu'elle est à l'heure actuelle, l'aire protégée est fragmentée, ce qui complique à la fois la gestion du site et la capacité de communiquer clairement au public les activités qu'il peut y pratiquer. Le groupement des terres pour terminer le projet total d'acquisition de 4 000 hectares est en cours. L'acquisition est soumise à la disponibilité des fonds. Les terres sont acquises, sous réserve d'une évaluation indépendante, de vendeurs consentants à la juste valeur marchande, déterminée selon l'utilisation optimale.

Le gouvernement fédéral ne détient pas à l'heure actuelle les droits miniers du sous-sol de la RNF du Ruisseau-Portobello.

### **1.4 INSTALLATIONS ET INFRASTRUCTURES**

La RNF du Ruisseau-Portobello est éloignée et n'a ni routes ni sentiers, de sorte que l'entretien est minime (tableau 2). Les visites annuelles permettent d'inspecter le site et de réparer et de remplacer les affiches réglementaires (qui indiquent les limites, les avis publics et l'affiche d'identification de la RNF de 2 pi x 4 pi). Les déplacements dans la RNF se font surtout par bateau. Deux petites aires de mise à l'eau font office de points d'accès publics : celle de « Twin Bridges » sur la route 690, au sud de Lakeville Corner, et celle de la pointe Sandy, à l'extrémité orientale de la RNF (figure 7). On peut s'approcher de la limite occidentale de la RNF par le chemin Church, à partir de la route 105 à Maugerville.



**Tableau 2 : Installations et infrastructures dans la RNF du Ruisseau-Portobello**

Type d'installation ou d'infrastructure	Superficie ou longueur approximative (m, m <sup>2</sup> , km, km <sup>2</sup> ou m linéaire) ou nombre	Gestionnaire ou propriétaire
Périmètre de la propriété	34,6 km	Service canadien de la faune – Environnement et Changement climatique Canada (SCF-ECCC)
Affiches indiquant les limites	700	SCF-ECCC
Affiches indiquant l'entrée de la RNF	1	SCF-ECCC
Affiches pour les avis publics	20	SCF-ECCC
Station de recherche	1 (4 x 8 m)	SCF-ECCC
Aires de mise à l'eau	2 (Twin Bridges et pointe Sandy)	Province – Nouveau-Brunswick



**Figure 7 : Entrée et aire de mise à l'eau de la RNF du Ruisseau-Portobello, près de la route 690 à Lakeville Corner.**

Photo : C. MacKinnon © Environnement et Changement climatique Canada, 2012

## 1.5 ÉVALUATION SOCIOÉCONOMIQUE

Bien qu'aucune étude socioéconomique particulière n'ait été menée concernant la RNF du Ruisseau-Portobello, des enquêtes plus générales ont fait ressortir la valeur que la population canadienne accorde aux habitats réservés aux espèces sauvages (Gates, 1975; Environnement Canada, 1991) et l'importance économique des activités associées à la nature (Environnement Canada, 2000).

Le public est autorisé à se rendre dans la RNF du Ruisseau-Portobello, bien qu'on ne fasse pas la promotion de la réserve comme destination touristique. La réserve est fréquentée par des ornithologues amateurs, des canoéistes et des photographes; la chasse, la pêche et le piégeage y sont autorisés, sous réserve des règlements fédéraux et provinciaux applicables. Ces activités de plein air soutiennent l'économie locale et ont des avantages pour la santé des visiteurs qui savourent le plaisir de pratiquer un loisir et prennent de l'exercice.

Les eaux entourant l'île French donnent lieu à d'importantes prises de gaspareaux (*Alosa pseudoharengus*) utilisés comme appâts au cours de la pêche plus lucrative au homard (*Homarus americanus*). La valeur économique de ce produit est considérable.

Pendant les crues, le ruisseau Portobello et la plaine d'inondation avoisinante protègent une infrastructure considérable parce qu'ils permettent à l'eau de contourner les collectivités le long de la rivière principale. Wright et McIntyre (1970) disent du ruisseau Portobello que c'est une « soupape de sécurité » pour le cours inférieur du fleuve Saint-Jean.

## 2 RESSOURCES ÉCOLOGIQUES

### 2.1 HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES

La flore de la RNF du Ruisseau-Portobello est celle d'une région de basses terres ayant un microclimat chaud. La réserve renferme un large éventail de terres humides : forêt de plaine d'inondation, marécage arbustif, cariçaie, baissière boisée, marais ouvert et eaux libres à la végétation partiellement submergée dense (figures 8 et 9). La grande superficie boisée de la RNF du Ruisseau-Portobello est dominée par l'érable argenté (*Acer saccharinum*), le bouleau à papier (*Betula papyrifera*), le chêne rouge (*Quercus rubra*), l'orme d'Amérique (*Ulmus american*), le bouleau jaune (*Betula lutes*), l'épinette rouge (*Picea rubra*), l'épinette noire (*Picea mariana*) et le sapin baumier (*Abies balsamea*). Le tapis végétal sous le couvert forestier est en général clairsemé par suite du retard du développement causé par les crues printanières. La fougère-plume-d'autruche – l'iconique « tête-de-violon » – et l'onoclée sensible (*Pteretis penslyvanica*) couvrent de grandes étendues dans cet habitat (figure 10).

La plus grande partie du tapis végétal des marécages arbustifs est formée de cassandres caliculés (*Chamaedaphne calyculata*), de spirées à larges feuilles (*Spirea latifolia*), de myriques baumiers (*Myrica gale*) et d'aulnes rugueux (*Alnus rugosa*). Le trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), le calla des marais (*Calla palustris*) ainsi que divers carex et graminées peuvent être observés dans l'eau stagnante de ces marécages. Les baissières boisées sont confinées aux rives et aux îles des ruisseaux Portobello et Noonan. Ces terres humides ouvertes sont caractérisées par des tapis denses de graminées et de carex dans lesquels pousse un couvert clairsemé d'aulnes et de saules (Hinds, 1983; Blaney, 2003; Deichmann, 2004).

Dans les zones de marais, la végétation émergente est dominée par les carex (*Carex* spp.), les scirpes (*Scirpus* spp.), le riz sauvage (*Zizania aquatica*), la pontédérie cordée (*Pontederia cordata*) et le trèfle d'eau. La calamagrostide du Canada (*Calamagrostis canadensis*) et la spartine pectinée (*Spartina pectinata*) dominent aussi à certains endroits. Les plantes presque complètement submergées dominantes dans les zones de marais sont la cornifle nageante (*Ceratophyllum demersum*) et les myriophylles (*Myriophyllum* spp.). Parmi les autres plantes presque submergées et à feuilles flottantes communes, il y a les lentilles d'eau (*Lemna minor*) et (*Spirodella polyrhiza*), les utriculaires (*Utricularia* spp.), les potamots (*Potamogeton* spp.), le nymphéa odorant (*Nymphaea odorata*), les nénuphars (*Nuphar* spp.) et l'élodée du Canada (*Elodea canadensis*).



Compte tenu d'une telle diversité de terres humides, il n'est pas surprenant que cette réserve compte une grande variété de libellules et de demoiselles, dont 61 espèces ont été observées (Brunelle, 2011).



**Figure 8 : Eaux libres et terres humides bordées d'arbres caractéristiques de la RNF du Ruisseau-Portobello.**

Photo : L. Wilson © Environnement et Changement climatique Canada, 2012



**Figure 9 : Calmes eaux d'amont de la RNF du Ruisseau-Portobello.**

Photo : C. MacKinnon © Environnement et Changement climatique Canada, 2011



**Figure 10 : Forêt de plaine d'inondation caractéristique de la RNF du Ruisseau-Portobello.**  
Photo : C. MacKinnon © Environnement et Changement climatique Canada, 2011

## 2.2 FAUNE

### 2.2.1 Oiseaux

Les terres humides du ruisseau Portobello offrent un habitat de reproduction de qualité pour la sauvagine (Carter, 1952; Prince, 1965; Wright, 1967; Whitman, 1968). L'espèce reproductrice la plus commune est le canard noir (*Anas rubripes*), bien que d'autres oiseaux aquatiques, comme le canard colvert (*Anas platyrhynchos*), la sarcelle à ailes bleues (*Anas discors*), le canard d'Amérique (*Anas americana*), le canard branchu (*Aix sponsa*), le fuligule à collier (*Aythya collaris*) et le garrot à œil d'or (*Bucephala clangula*) y nichent souvent aussi. D'autres espèces de canards, comme la sarcelle à ailes vertes (*Anas carolinensis*), le canard souchet (*Anas clypeata*), le canard pilelet (*Anas acuta*), le harle couronné (*Lophodytes cucullatus*) et le grand harle (*Mergus merganser*), fréquentent régulièrement la réserve. La bernache du Canada (*Branta canadensis*) s'y arrête pendant la migration printanière.

La composition des espèces de sauvagine fluctue selon les populations de migrants qui traversent la réserve. Le canard noir et le garrot à œil d'or sont les premiers à arriver au printemps. Le nombre d'oiseaux aquatiques atteint un sommet à la mi-avril et, la première semaine de mai, il ne reste que des oiseaux nicheurs. Le canard branchu, le fuligule à collier et



la sarcelle à ailes bleues arrivent pendant la première semaine d'avril, mais leur nombre n'est maximal qu'à la fin du mois. Ces espèces ne nichent en général pas avant mai, après que le niveau de la crue printanière a baissé. Pendant la migration d'automne, en septembre, des canards branchus, des sarcelles à ailes bleues, des canards noirs et des fuligules à collier arrivent en grand nombre. Le canard branchu et la sarcelle à ailes bleues partent en général à la mi-septembre, tandis que d'autres espèces ne s'en vont pas avant octobre et novembre.

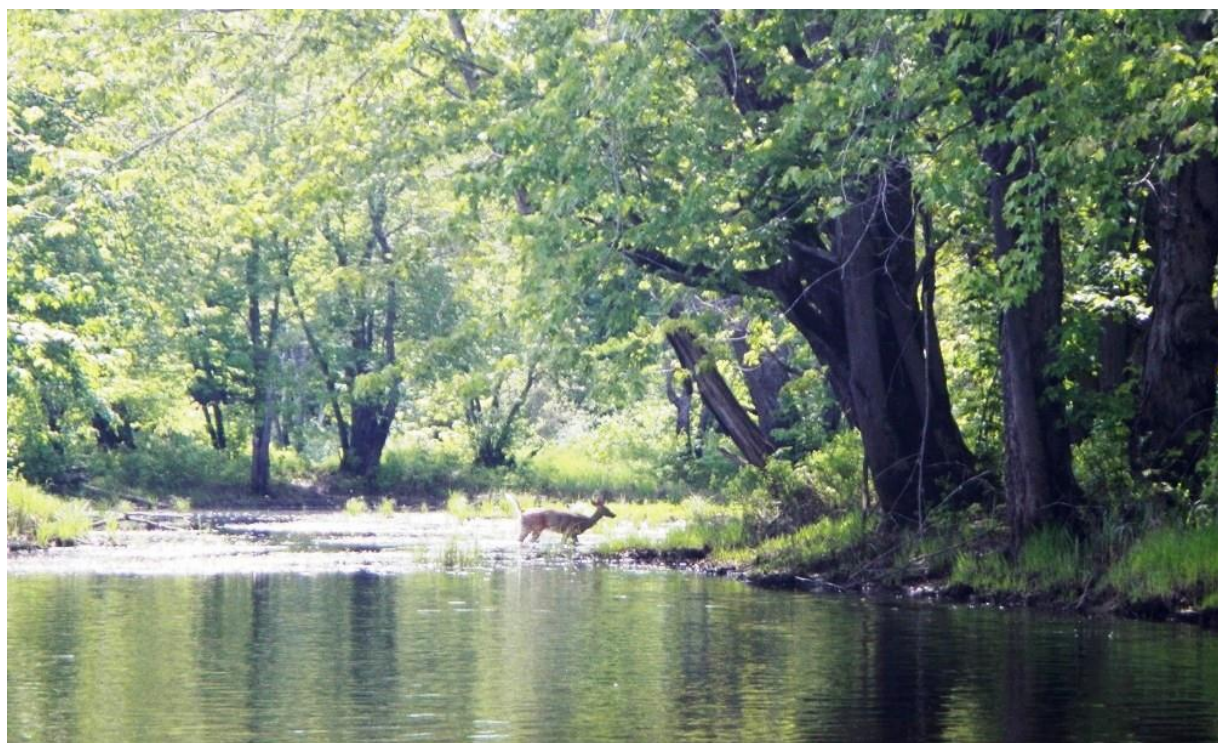
Les gros arbres feuillus des peuplements anciens de la plaine d'inondation, comme l'érable argenté et l'orme d'Amérique, sont essentiels pour les espèces qui nichent dans les cavités, comme le canard branchu, le harle couronné et le garrot à œil d'or. La perte de bon nombre de vieux ormes, tués par la maladie hollandaise de l'orme, a considérablement limité le nombre de cavités que peuvent utiliser ces oiseaux (Johnsen, 1992).

De nombreux autres oiseaux aquatiques utilisent la réserve, surtout pendant la période de reproduction. Il y a un nid occupé de pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) sur l'île French et plusieurs nids de balbuzards pêcheurs (*Pandion haliaetus*) dans le réseau hydrographique du ruisseau Portobello. Le grèbe à bec bigarré (*Podilymbus podiceps*), le plongeon huard (*Gavia immer*), la marouette de Caroline (*Porzana Carolina*), le butor d'Amérique (*Botaurus lentiginosus*), le chevalier grivelé (*Actitis macularius*) et le martin-pêcheur d'Amérique (*Megaceryle alcyon*) comptent parmi les autres oiseaux des terres humides fréquemment observés. Le grand héron (*Ardea herodias*), la guifette noire (*Chlidonias niger*) et la sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) sont fréquemment vus en train de se nourrir dans les marais ouverts.

La bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) niche dans les marais et la bécasse des bois (*Scolopax minor*) et la gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*) se reproduisent dans les zones boisées. Parmi les autres oiseaux terrestres qui utilisent la réserve pendant la migration ou la période de nidification, il y a la crécerelle d'Amérique (*Falco sparverius*), le buzzard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), la petite buse (*Buteo platypterus*), le grand-duc d'Amérique (*Bubo virginianus*), la chouette rayée (*Strix varia*), l'engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) et divers pics, en particulier le grand pic (*Dryocopus pileatus*). De nombreuses espèces d'oiseaux chanteurs, comme l'hirondelle bicolor (*Tachycineta bicolor*), la grive fauve (*Catharus fuscescens*), la paruline jaune (*Setophaga petechia*) et la paruline masquée (*Geothlypis trichas*), nichent et s'alimentent dans les divers habitats.

### 2.2.2 Mammifères

La présence de 35 espèces de mammifères a été consignée dans la RNF du Ruisseau-Portobello. L'orignal (*Alces alces*) et le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) sont couramment présents en été dans le complexe du ruisseau Portobello (figures 11 et 12). Les orignaux utilisent les buttes arbustives près de l'eau pendant la mise bas printanière et sont souvent obligés de se réfugier en terrain plus élevé lorsque les terres humides sont inondées. Il y a des cerfs dans les peuplements de feuillus et les aires en régénération de la RNF. Tous les animaux à fourrure fréquemment rencontrés dans la province, dont le castor (*Castor canadensis*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*), le raton laveur (*Procyon lotor*) et le coyote (*Canis latrans*), fréquentent la réserve (Dilworth, 1966). Le vison (*Mustela erminea*), la loutre de rivière (*Lutra canadensis*), le renard roux (*Vulpes vulpes*), le pékan (*Martes pennanti*), le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*) et le porc-épic (*Erethizon dorsatum*), sont également présents. Parmi les petits mammifères communs, il y a le tamia rayé (*Tamias striatus*), l'écureuil roux (*Tamiasciurus hudsonicus*), l'écureuil gris (*Sciurus carolinensis*) et la souris sylvestre (*Peromyscus maniculatus*). Les zones de feuillus fournissent un habitat pour la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*) et la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) [Banfield, 1974].



**Figure 11 : Cerf de Virginie traversant une terre humide dans le cours supérieur du ruisseau Portobello, RNF du Ruisseau-Portobello.**

Photo : L. Wilson © Environnement et Changement climatique Canada, 2012



**Figure 12 : Orignal mâle, RNF du Ruisseau-Portobello.**

Photo : A. Macfarlane © Environnement et Changement climatique Canada, 1996

### **2.2.3 Reptiles et amphibiens**

Toute la réserve fournit un excellent habitat aux reptiles et aux amphibiens. La RNF du Ruisseau-Portobello en compte au moins neuf espèces, comme la grenouille verte (*Rana clamitans*), la rainette crucifère (*Hyla crucifer*), le crapaud d'Amérique (*Bufo americanus*) et la grenouille léopard (*Rana pipiens*). Les autres espèces qui devraient être présentes sont la salamandre à points bleus (*Ambystoma laterale*), le triton vert (*Notophthalmus viridescens*), la salamandre rayée (*Plethodon cinereus*), la grenouille du Nord (*Rana septentrionalis*), la tortue des bois (*Clemmys insculpta*), la couleuvre rayée des Maritimes (*Thamnophis sirtalis*), la couleuvre à collier (*Diadophis punctatus*), la couleuvre verte (*Opheodrys vernalis*) et la couleuvre à ventre rouge (*Storeria occipitomaculata*). Les tortues peintes (*Chrysemys picta*) sont très communes et il existe une mince possibilité que la rainette versicolore (*Hyla versicolor*) soit présente dans la réserve, puisqu'un certain nombre d'individus de cette espèce ont été repérés dans la région de Fredericton (Brannen, 2004).

### **2.2.4 Poissons**

Le brochet maillé (*Esox niger*), le baret (*Morone americana*) et la perchaude (*Perca flavescens*) frayent au printemps dans les marais inondés. Ces espèces sont souvent prises par les pêcheurs à la ligne tout au long de l'année et surtout pendant la saison de la pêche sous la glace. Dans les eaux avoisinant les zones de marais, les espèces de poissons importantes sur

les plans économiques ou récréatifs sont le gaspareau, l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) et l'achigan à petite bouche (*Micropterus dolomieu*). Le gaspareau (utilisé comme appât pour le homard) et l'anguille d'Amérique sont pêchés commercialement dans le réseau du ruisseau Portobello.

### **2.3 ESPÈCES EN PÉRIL**

On trouve des noyers cendrés (*Juglans cinerea*), une espèce préoccupante inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, dans la RNF du Ruisseau-Portobello. Cette espèce est présente sporadiquement dans toute la plaine d'inondation du cours inférieur du fleuve Saint-Jean. L'assemblage le plus proche de noyers cendrés digne de mention se trouve sur l'île Gilbert avoisinante (tableau 3).

Un seul adulte de gomphe ventru (*Gomphus ventricosus*), espèce considérée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada comme en voie de disparition, a été trouvé dans la RNF en 2004, mais l'espèce n'a pas été observée au cours des relevés plus récents, en 2009.

**Tableau 3 : Espèces en péril dans la RNF du Ruisseau-Portobello**

Noms commun et scientifique de l'espèce	Statut			Présence ou potentiel de présence <sup>4</sup>
	Canada		Nouveau-Brunswick	
	LEP <sup>1</sup>	COSEPAC <sup>2</sup>	Classification à l'échelle provinciale <sup>3</sup>	
<b>Oiseaux</b>				
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Aucun statut	Menacée	Aucun statut	Présence probable
Paruline du Canada <i>Wilsonia canadensis</i>	Menacée	Menacée	Aucun statut	Présence probable
Martinet ramoneur <i>Chaetura pelagica</i>	Menacée	Menacée	Aucun statut	Présence probable
Engoulevent d'Amérique <i>Chordeiles minor</i>	Menacée	Menacée	Aucun statut	Présence probable
Râle jaune <i>Coturnicops noveboracensis</i>	Préoccupante	Préoccupante	Aucun statut	Présence probable
<b>Plantes vasculaires</b>				
Noyer cendré <i>Juglans cinerea</i>	Préoccupante	Préoccupante	Aucun statut	Présence confirmée
<b>Arthropodes</b>				
Monarque <i>Danaus plexippus</i>	Préoccupante	Préoccupante	Aucun statut	Présence probable
Gomphe ventru <i>Gomphus ventricosus</i>	Aucun statut	En voie de disparition	-	Présence confirmée

<sup>1</sup> Loi sur les espèces en péril : disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée, préoccupante, non en péril (évaluée et jugée non à risque de disparaître) ou aucun statut (non évaluée)

<sup>2</sup> Comité sur la situation des espèces en péril au Canada : mêmes noms de statut que la LEP

<sup>3</sup> Classement provincial et codes provinciaux, le cas échéant

<sup>4</sup> Présence confirmée, probable ou potentielle

## 2.4 ESPÈCES ENVAHISSANTES

On rencontre des espèces de poissons envahissantes, comme le maskinongé (*Esox masquinongy*) et l'achigan à petite bouche (*Micropterus dolomieu*), dans le réseau du ruisseau Portobello; de plus, le rejet ou l'expansion de poissons illégaux ou exotiques sont préoccupants en raison des incidences qu'ils pourraient avoir sur les populations de poissons indigènes et sur la dynamique du réseau trophique. Une espèce végétale envahissante, la salicaire pourpre, est présente, mais n'occupe pas encore de grandes superficies de terres humides.

### **3 MENACES ET DÉFIS RELATIFS À LA GESTION**

Les défis à relever et les menaces auxquelles la RNF du Ruisseau-Portobello est confrontée sont gérés dans le contexte de l'écosystème du cours inférieur du fleuve Saint-Jean et en harmonie avec la gestion de la zone naturelle protégée des Prés du Grand Lac, administrée par la province. Bien que les activités ayant lieu à l'extérieur des limites de la RNF dépassent la portée du présent plan de gestion, bon nombre d'entre elles ont des incidences directes sur la réussite de la gestion de la RNF.

#### **3.1 TOURISME**

L'écotourisme, en augmentation constante, tout en offrant de précieuses occasions de renseigner le public, ajoute des pressions supplémentaires sur les aires protégées expressément réservées d'abord aux espèces sauvages. Les différences qui s'estompent entre l'écotourisme et le tourisme d'aventure aggravent le problème des effets cumulatifs sur l'environnement. Lorsque les entreprises et les collectivités locales essaient d'attirer le secteur du tourisme, des intérêts externes font la publicité des terres publiques et des aires protégées, comme la RNF du Ruisseau-Portobello, souvent sans tout à fait bien comprendre la réglementation qui régit leur protection. Les visiteurs d'endroits tels que la RNF du Ruisseau-Portobello peuvent ne pas toujours saisir les différences entre un parc (national, provincial, municipal) et une RNF. L'utilisation accrue par le public doit s'accompagner d'activités d'éducation du public afin que les objectifs de la RNF en matière de conservation soient atteints.

#### **3.2 PÊCHE COMMERCIALE**

La pêche de l'anguille d'Amérique est importante depuis longtemps dans les Maritimes (Eales, 1966; Cairns *et al.*, 2008). La pêche commerciale de l'anguille d'Amérique dans le ruisseau Portobello peut avoir une incidence sur les populations locales de poissons, puisque des poissons d'espèces non ciblées (et probablement certains amphibiens) sont pris accessoirement et tués.

Le gaspareau (faux-hareng) du réseau du lac French, à l'embouchure du ruisseau Portobello, fournit un appât important pour la prise des homards. La pêche du gaspareau fait partie des pêches dans les « tributaires inférieurs du fleuve Saint-Jean » gérées par le ministère des Pêches et des Océans. Au total, la pêche du gaspareau du fleuve Saint-Jean dépasse les 1 000 tonnes par année et c'est la plus importante de la baie de Fundy. Les prises dans les



« tributaires inférieurs du fleuve Saint-Jean » sont inférieures à la moyenne des années 1950 à 1999 depuis plus de 20 ans (ministère des Pêches et des Océans, 2002). Les conséquences biologiques globales d'un si gros prélèvement annuel de biomasse pour l'écosystème du ruisseau Portobello sont en bonne partie inconnues.



**Figure 13 : Les majestueux chênes rouges, comme celui-ci en bordure du ruisseau Portobello, attirent les passionnés du plein air et sont pour eux une source d'inspiration.**

Photo : C. MacKinnon © Environnement et Changement climatique Canada

### 3.3 NAVIGATION DE PLAISANCE

Le ruisseau Portobello et les bras morts qui y sont reliés sont fréquentés par des chasseurs, des pêcheurs et des plaisanciers. La fragmentation actuelle de la RNF nuit à l'application de la réglementation sur les aires protégées dans les eaux libres. Une bonne partie du problème peut être atténuée par l'éducation, les personnes qui utilisent de puissants bateaux à moteur ne se rendant souvent pas compte des dommages que leur sillage peut causer aux plantes et aux animaux (figure 14). Les nids de certaines espèces, comme le plongeon huard et le fuligule à colliers sont particulièrement vulnérables et peuvent être inondés et perdus en raison de cette activité.



**Figure 14 : Le sillon des bateaux à moteur puissants peut provoquer l'érosion des rives et inonder le nid des oiseaux qui nichent sur l'eau.**

Photo : © Environnement et Changement climatique Canada

### 3.4 AGRICULTURE ET FORESTERIE

Les riches plaines d'inondation du fleuve Saint-Jean, associées à une longue saison de croissance, font de cette région une zone agricole importante de la province. De nombreuses fermes longent le fleuve et les parties les plus élevées et les mieux drainées de la plaine



d'inondation sont cultivées. Là où l'altitude est peu élevée, poussent surtout des forêts de feuillus qui sont utilisées pour l'extraction du bois.

La production commerciale de la canneberge (*Vaccinium macrocarpon*), une espèce indigène, a considérablement augmenté au cours des dernières années au Nouveau-Brunswick et l'industrie s'est étendue dans la région de Sheffield à Maugerville (Keith, 2000). Ces aménagements sont formés de grands lits de croissance encerclés par une haute digue. Ces lits sont en général créés dans les basses terres et certaines des digues sont orientées perpendiculairement à l'écoulement habituel de l'eau (figure 15). Les effets cumulatifs globaux sur l'écosystème de la plaine d'inondation et la capacité de la RNF du Ruisseau-Portobello de recevoir le trop-plein pendant les crues extrêmes sont en grande partie inconnus.



**Figure 15 : Grande exploitation de canneberges adjacente à la RNF du Ruisseau-Portobello sur le cours inférieur du fleuve Saint-Jean. La RNF se trouve à droite de la photo.**  
Photo : A. Kennedy © Environnement et Changement climatique Canada

### **3.5 INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES PRÉVUS**

Le climat continuant de se réchauffer, les communautés végétales et animales locales pourraient ne pas avoir assez de temps pour réagir. Les aires comme la RNF du Ruisseau-Portobello, où les températures moyennes sont supérieures à celles de la province, pourraient

être parmi les premières à voir la présence d'espèces plus méridionales. Par ailleurs, ces conditions climatiques peuvent accroître la présence d'insectes ravageurs dont le nombre est maîtrisé par des températures froides. Des températures plus chaudes ne sont pas toujours synonymes de moins de neige. Les changements climatiques pourraient provoquer des crues plus fréquentes et plus dommageables, d'où l'importance accrue de la plaine d'inondation du ruisseau Portobello pour la protection des collectivités avoisinantes.

### **3.6 VÉHICULES HORS ROUTE**

L'utilisation illégale de véhicules hors route (VHR), comme les véhicules tout-terrain, en particulier dans les régions où les terres humides abondent, constitue généralement un problème pour les gestionnaires et les propriétaires d'aires protégées. L'utilisation de VHR mène à la dégradation ou à la destruction du couvert végétal (Hosier et Eaton, 1980; Ross, 1992). Elle peut aussi entraîner le compactage du terrain et l'enlèvement de la couche supérieure du sol, et modifier le drainage, ce qui peut mener à la dégradation ou à la destruction du couvert végétal et de l'habitat pour la plupart des espèces animales de la région.

Le passage de VHR dans les ruisseaux et les terres humides mène à la destruction de l'habitat et à sa perte. Souvent, les plus gros dommages sont causés lorsque des conducteurs successifs, pour éviter une zone humide, font une série de nouvelles ornières parallèles à celle qui existait déjà. Les VHR sont, par conséquent, interdits dans la RNF du Ruisseau-Portobello.

### **3.7 FRAGMENTATION DE L'HABITAT**

Les terres forestières acquérant de la valeur, des zones auparavant inaccessibles en viennent à être exploitées. Dans les terres privées du réseau du ruisseau Portobello, les arbres des forêts anciennes de la plaine d'inondation sont abattus à un rythme accéléré. Cela se fait grâce à la construction de routes qui traversent des terres auparavant intactes et de routes d'hiver sur des lacs et des terres humides gelés. Cependant, non seulement les processus biologiques sont résilients, mais ils sont aussi souvent mesurés à des échelles temporelles qui dépassent celles d'une vie humaine. Il faut espérer qu'il sera possible de remédier à la fragmentation de l'habitat dans la plaine d'inondation du ruisseau Portobello en poursuivant les acquisitions pour protéger cette réserve.

## 4 BUTS ET OBJECTIFS

### 4.1 VISION

À long terme, la RNF du Ruisseau-Ruisseau-Portobello vise la conservation : il s'agit de protéger et de gérer l'habitat au bénéfice des espèces sauvages indigènes, en particulier la sauvagine, les oiseaux des terres humides, les espèces en péril, et la flore et la faune limitées à ce réseau de plaines d'inondation unique.

### 4.2 BUTS ET OBJECTIFS

Le site de la RNF du Ruisseau-Portobello a, à l'origine, été choisi en vue d'assurer la préservation d'une importante variété d'habitats des terres humides pour la sauvagine. La priorité initiale en matière de conservation pour la RNF était, et demeure, la gestion des habitats pour les oiseaux des terres humides et pour des espèces rares et uniques. La RNF appartient à la catégorie 1b de l'Union internationale pour la conservation de la nature, celle des aires protégées ayant conservé leur caractère et leur influence naturels qui sont protégées et gérées de manière à conserver leur état naturel. Bien que la RNF ait un potentiel considérable en matière de tourisme et d'éducation du public, elle n'a pas d'infrastructure pour ce genre d'activités et il serait impossible de gérer plus de visiteurs compte tenu du niveau actuel des ressources. On ne fait donc pas la promotion de la RNF comme destination touristique, ni comme lieu d'éducation du public. Les visites ne sont pas limitées et certaines utilisations traditionnelles et renouvelables, comme le canot, la pêche et la chasse, sont autorisées.

Les buts et les objectifs consistent à reproduire dans la RNF les conditions auxquelles mèneraient les processus écologiques naturels. Voilà les buts vers lesquels tend Environnement et Changement climatique Canada, des buts qui, s'ils sont atteints, procureront des avantages concrets à long terme pour les espèces sauvages et leur habitat, en particulier les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. Les buts et objectifs particuliers sont les suivants :

#### **But n° 1 : Préserver un large bloc d'habitats contigus, en particulier pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril, dans l'écosystème du fleuve Saint-Jean.**

Objectif :

**1.1** Sous réserve de la disponibilité des fonds et du consentement des vendeurs, terminer l'acquisition et le regroupement des 4 000 hectares qui devaient au départ être inclus dans l'aire proposée comme RNF.

**But n° 2 : Restaurer et gérer des habitats et des écosystèmes importants, en particulier pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril, dans l'écosystème du fleuve Saint-Jean.**

Objectifs :

**2.1** Reboiser les sites acquis récemment dont les arbres ont été abattus en effectuant des activités de plantation et d'autres activités de gestion.

**2.2** Rétablir les populations de noyers cendrés de la RNF en plantant des individus résistant à la maladie (lorsqu'ils seront disponibles) dans des sites qui leur conviennent.

**2.3** Restaurer les terres humides des plaines d'inondation en enlevant ou en atténuant ce qui interfère avec l'hydrologie naturelle.

**But n° 3 : Les activités humaines n'ont pas d'incidences négatives sur l'habitat ou les espèces sauvages de la RNF du Ruisseau-Portobello.**

Objectifs :

**3.1** Gérer les activités des visiteurs, comme l'utilisation de bateaux à moteur, afin que la sauvagine et les oiseaux aquatiques puissent se nourrir et se reposer sans être perturbés par les activités humaines.

**3.2** Renseigner les visiteurs sur la conservation et l'écologie de la sauvagine et des oiseaux aquatiques afin qu'ils deviennent des intendants de notre patrimoine naturel.

**3.3** Surveiller et atténuer les incidences éventuelles des activités humaines aux abords de la RNF.

**But n° 4 : Des activités interdites, comme l'utilisation de VHR et de bateaux à moteur puissants, n'ont pas d'incidences négatives sur l'habitat ou les espèces sauvages de la RNF du Ruisseau-Portobello.**

Objectifs :

**4.1** Consigner les activités illégales se produisant dans la RNF et les signaler à la Division de l'application de la loi sur la faune et, lorsque les preuves sont suffisantes,

prendre des mesures d'application qui réduiront la fréquence de ces activités dans la RNF ou les supprimeront.

**4.2** Renseigner les visiteurs éventuels sur la réglementation régissant la RNF du Ruisseau-Portobello.

### **4.3 ÉVALUATION**

Un suivi annuel sera effectué en fonction des ressources humaines et financières disponibles. Le plan de gestion lui-même sera réévalué cinq ans après son approbation initiale et sera révisé et mis à jour tous les dix ans par la suite. Cette évaluation prendra la forme d'un examen annuel des données recueillies dans le cadre des projets de suivi et de recherche décrits ci-dessous. Ce suivi servira à établir les priorités en matière d'interventions ainsi qu'à répartir les ressources.

## 5 APPROCHES DE GESTION

Cette section et le tableau suivant présentent toutes les approches susceptibles d'être utilisées dans la gestion de la RNF du Ruisseau-Portobello. Les activités de gestion seront toutefois définies lors du processus annuel de planification du travail et mises en œuvre en fonction des ressources financières et humaines disponibles.

**Tableau 4 : Approches de gestion pour la RNF du Ruisseau-Portobello**

Menaces et défis en matière de gestion	Buts et objectif(s)	Approche de gestion (y compris les activités et le niveau de priorité <sup>1</sup> )
<p>Les activités touristiques, comme le camping, les feux de camp et l'utilisation de bateaux à moteur puissants, peuvent avoir des effets environnementaux cumulatifs.</p>	<p><b>But n° 3 : Les activités humaines n'ont pas d'incidences négatives sur l'habitat ou les espèces sauvages de la RNF du Ruisseau-Portobello.</b></p> <p><b>3.1</b> Gérer les activités des visiteurs, comme l'utilisation de bateaux à moteur, afin que la sauvagine et les oiseaux aquatiques puissent se nourrir et se reposer sans être perturbés par les activités humaines.</p> <p><b>3.2</b> Renseigner les visiteurs sur la conservation et l'écologie de la sauvagine et des oiseaux aquatiques afin qu'ils deviennent des intendants de notre patrimoine naturel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer avec l'industrie touristique locale et le ministère du Tourisme de la province pour les informer du statut protégé de la RNF du Ruisseau-Portobello et leur fournir des documents décrivant les valeurs écologiques de la réserve. <b>(1)</b></li> <li>• Collaborer avec d'autres organismes qui se vouent à la conservation afin que tous fassent passer le même message visant à réduire les perturbations subies par l'habitat et les espèces sauvages. <b>(1)</b></li> </ul>
	<p><b>But n° 4 : Des activités interdites, comme l'utilisation de VHR et de bateaux à moteur puissants, n'ont pas d'incidences négatives sur l'habitat ou les espèces sauvages de la RNF du Ruisseau-Portobello.</b></p> <p><b>4.1</b> Consigner les activités illégales se produisant dans la RNF et les signaler à la Division de l'application de la loi sur la faune et, lorsque les preuves sont suffisantes, prendre des mesures d'application qui réduiront la fréquence de ces activités dans la RNF ou les supprimeront.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consigner le nombre, la nature et les preuves des activités illégales dans la RNF et en faire état à la Division de l'application de la loi sur la faune. <b>(1)</b></li> </ul>

Menaces et défis en matière de gestion	Buts et objectif(s)	Approche de gestion (y compris les activités et le niveau de priorité <sup>1</sup> )
<p>Les véhicules hors route (VHR), en particulier les véhicules amphibies, causent des dommages considérables et persistants aux habitats fragiles des terres humides dans la RNF.</p>	<p><b>But n° 4 : Des activités interdites, comme l'utilisation de VHR et de bateaux à moteur puissants, n'ont pas d'incidences négatives sur l'habitat ou les espèces sauvages de la RNF du Ruisseau-Portobello.</b></p> <p><b>Objectif 4.1 :</b> Consigner les activités illégales se produisant dans la RNF et les signaler à la Division de l'application de la loi sur la faune et, lorsque les preuves sont suffisantes, prendre des mesures d'application qui réduiront la fréquence de ces activités dans la RNF ou les supprimeront.</p> <p><b>Objectif 4.2 :</b> Renseigner les visiteurs éventuels sur la réglementation régissant la RNF du Ruisseau-Portobello.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les communications seront maintenues avec les associations d'utilisateurs de VHR en ce qui concerne la réglementation dans la RNF du Ruisseau-Portobello et les dommages causés par l'utilisation inappropriée de ces véhicules. <b>(1)</b></li> <li>• Entretenir les affiches de signalisation. <b>(1)</b></li> <li>• Participer aux produits de communication présentant les répercussions de l'utilisation inconsidérée des VHR. <b>(1)</b></li> </ul>
<p>Le sillon des bateaux de plaisance puissants peut causer l'érosion des rives et détruire les nids des oiseaux qui nichent sur l'eau.</p>	<p><b>But n° 3 : Les activités humaines n'ont pas d'incidences négatives sur l'habitat ou les espèces sauvages de la RNF du Ruisseau-Portobello.</b></p> <p><b>Objectif 3.1 :</b> Gérer les activités des visiteurs, comme l'utilisation de bateaux à moteur, afin que la sauvagine et les oiseaux aquatiques puissent se nourrir et se reposer sans être perturbés par les activités humaines.</p> <p><b>Objectif 3.2 :</b> Renseigner les visiteurs sur la conservation et l'écologie de la sauvagine et des oiseaux aquatiques afin qu'ils deviennent des intendants de notre patrimoine naturel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer avec l'industrie touristique locale et le ministère du Tourisme de la province pour les informer du statut protégé de la RNF du Ruisseau-Portobello et leur fournir des documents décrivant les valeurs écologiques de la réserve. <b>(1)</b></li> <li>• Collaborer avec d'autres organismes qui se vouent à la conservation afin que tous fassent passer le même message visant à réduire les perturbations subies par l'habitat et les espèces sauvages. <b>(1)</b></li> </ul>
	<p><b>But n° 4 : Des activités interdites, comme l'utilisation de VHR et de bateaux à moteur puissants, n'ont pas d'incidences négatives sur l'habitat ou les espèces sauvages de la RNF du Ruisseau-Portobello.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consigner le nombre, la nature et les preuves des activités illégales dans la RNF et en faire état à la Division de l'application de la loi sur la faune. <b>(1)</b></li> </ul>

Menaces et défis en matière de gestion	Buts et objectif(s)	Approche de gestion (y compris les activités et le niveau de priorité <sup>1</sup> )
(suite)	<p><b>Objectif 4.1</b> : Consigner les activités illégales se produisant dans la RNF et les signaler à la Division de l'application de la loi sur la faune et, lorsque les preuves sont suffisantes, prendre des mesures d'application qui réduiront la fréquence de ces activités dans la RNF ou les supprimeront.</p>	
<p>Les conséquences biologiques et les effets cumulatifs globaux de la pêche commerciale, de la foresterie et de l'agriculture aux abords de la RNF sont en grande partie inconnus.</p>	<p><b>But n° 3 : Les activités humaines n'ont pas d'incidences négatives sur l'habitat ou les espèces sauvages de la RNF du Ruisseau-Portobello.</b></p> <p><b>Objectif 3.3</b> : Surveiller et atténuer les incidences éventuelles des activités humaines aux abords de la RNF.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au besoin, fournir aux branches d'industrie concernées de l'information appuyant les décisions de gestion qui atténuent les incidences sur les espèces sauvages et leurs déplacements. <b>(1)</b></li> <li>• Contribuer à l'élaboration de normes de l'industrie pour les projets d'aménagement à l'extérieur de la RNF qui pourraient avoir des incidences sur les espèces sauvages. <b>(2)</b></li> </ul>
<p>Les changements climatiques pourraient modifier le régime des crues dans les terres humides de la plaine d'inondation. Ils pourraient accroître la colonisation par des espèces non indigènes.</p>	<p><b>But n° 3 : Les activités humaines n'ont pas d'incidences négatives sur l'habitat ou les espèces sauvages de la RNF du Ruisseau-Portobello.</b></p> <p><b>Objectif 3.3</b> : Surveiller et atténuer les incidences éventuelles des activités humaines aux abords de la RNF.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les effets potentiels des changements climatiques et comment il est possible de maintenir les précieuses composantes de l'écosystème de l'aire protégée. <b>(2)</b></li> <li>• Effectuer une surveillance annuelle à long terme (photographie aérienne orthorectifiée) pour conserver un dossier historique des changements de l'habitat et pour documenter les marées et les phénomènes climatiques d'importance. <b>(1)</b></li> </ul>
<p>La fragmentation de l'habitat est préoccupante dans la RNF du Ruisseau-Portobello par suite des activités forestières dans les limites proposées de la RNF aussi bien que dans les terres avoisinantes.</p>	<p><b>But n° 1 : Préserver un large bloc d'habitats contigus, en particulier pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril, dans l'écosystème du fleuve Saint-Jean.</b></p> <p><b>Objectif 1.1</b> : Sous réserve de la disponibilité des fonds et du consentement des vendeurs, terminer l'acquisition et le regroupement des 4 000 hectares qui devaient au départ être inclus dans l'aire proposée comme réserve nationale de faune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir les terres de vendeurs consentants à la juste valeur marchande, sous réserve d'une évaluation indépendante de l'utilisation optimale. <b>(2)</b></li> </ul>



Menaces et défis en matière de gestion	Buts et objectif(s)	Approche de gestion (y compris les activités et le niveau de priorité <sup>1</sup> )
(suite)	<p><b>But n° 2 : Restaurer et gérer des habitats et des écosystèmes importants, en particulier pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril, dans l'écosystème du fleuve Saint-Jean.</b></p> <p><b>Objectif 2.1 :</b> Reboiser les sites acquis récemment dont les arbres ont été abattus en effectuant des activités de plantation et d'autres activités de gestion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planter des ormes d'Amérique, des thuyas occidentaux, des érables argentés et des chênes rouges dans les zones où il y en avait auparavant et où la régénération naturelle n'a pas été suffisante. Des exclos seront utilisés au besoin pour que les herbivores n'endommagent pas les jeunes pousses. <b>(2)</b></li> <li>• Planter des noyers cendrés résistant à la maladie dans des endroits leur convenant lorsqu'ils seront disponibles. <b>(2)</b></li> </ul>
	<p><b>But n° 3 : Les activités humaines n'ont pas d'incidences négatives sur l'habitat ou les espèces sauvages de la RNF du Ruisseau-Portobello.</b></p> <p><b>Objectif 3.3 :</b> Surveiller et atténuer les incidences éventuelles des activités humaines aux abords de la RNF.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'élaboration de normes de l'industrie pour les projets d'aménagement à l'extérieur de la RNF qui pourraient avoir des incidences sur les espèces sauvages. <b>(2)</b></li> </ul>

<sup>1</sup> Niveau de priorité : 1 (de 0 à 3 ans); 2 (de 4 à 6 ans); 3 (de 7 à 10 ans)

## 5.1 GESTION DE L'HABITAT

### 5.1.1 Forêts

La gestion à grande échelle des forêts dans la RNF du Ruisseau-Portobello n'est ni souhaitable ni prévue. Des ormes d'Amérique, des thuyas occidentaux, des érables argentés et des chênes rouges seront plantés dans les zones où il y en avait auparavant et où la régénération naturelle n'a pas été suffisante. Des exclos seront utilisés au besoin pour que les herbivores n'endommagent pas les jeunes pousses.

### 5.1.2 Terres humides

Les grandes terres humides de la plaine d'inondation de la RNF du Ruisseau-Portobello dépendent beaucoup de processus hydrologiques de grande ampleur. Leur gestion consistera à enlever les obstacles d'origine anthropique qui entravent l'écoulement naturel de l'eau dans le paysage, comme les ponceaux sous-dimensionnés, les digues et les structures de régularisation des eaux.

## **5.2 GESTION DES ESPÈCES SAUVAGES**

### **5.2.1 *Espèces en péril***

Aucune activité importante de gestion n'est prévue; toutefois, la protection du noyer cendré pourrait inclure la plantation d'arbres résistant à la maladie lorsqu'ils deviendront disponibles.

### **5.2.2 *Espèces envahissantes***

La salicaire pourpre, quoique présente dans la RNF, n'est ni répandue ni abondante. Les mesures de lutte, comme l'introduction de coléoptères herbivores dans le bassin inférieur du fleuve Saint-Jean, sont considérées comme adéquates à l'heure actuelle. La gestion d'espèces de poissons exotiques, comme l'achigan à petite bouche et le maskinongé, sera effectuée en collaboration avec les gestionnaires fédéraux et provinciaux des pêches, si elle s'avère nécessaire. La gestion devra être coordonnée à l'échelle régionale parce que les voies navigables de la RNF du Ruisseau-Portobello se prolongent dans le réseau du fleuve Saint-Jean.

## **5.3 SURVEILLANCE**

La plupart des activités de surveillance dans la RNF sont des évaluations périodiques de l'habitat effectuées au moyen d'inventaires botaniques et de la cartographie. D'autres études, soit par le Service canadien de la faune ou en collaboration avec des chercheurs d'universités et d'autres institutions, sont effectuées au besoin et lorsque les ressources le permettent.

Une surveillance efficace et efficiente nécessite une planification soignée et une approche coordonnée. La surveillance sera exercée de manière à contribuer à l'atteinte des buts mentionnés dans les documents de rétablissement produits à l'appui des lois fédérales ou de celles du Nouveau-Brunswick sur les espèces en péril. Les besoins en matière de surveillance continue sont les suivants :

1. Surveillance de la répartition et de l'abondance de la sauvagine et des oiseaux des marais, comme le grèbe à bec bigarré, la foulque d'Amérique, le râle jaune, la marouette de Caroline et la marouette de Virginie, tous les cinq ans ;
2. Surveillance de la répartition et de l'abondance des oiseaux chanteurs dans l'intérieur boisé de la plaine d'inondation de la RNF tous les cinq ans ;
3. Surveillance de la répartition et de la densité des espèces végétales non indigènes envahissantes dans la RNF tous les cinq ans ;

4. Surveillance ou inventaire des reptiles et des amphibiens dans la RNF tous les cinq ans ;
5. Surveillance du gomphe ventru dans la RNF tous les cinq ans ;
6. Surveillance des espèces en péril (pour confirmer la répartition ou l'occurrence) dans la RNF tous les cinq ans ;
7. Surveillance du maskinongé et de l'achigan dans la RNF tous les cinq ans ;
8. Photographie aérienne et cartographie de l'habitat chaque année.

#### **5.4 RECHERCHE**

Les activités de recherche seront envisagées pour la délivrance des permis quand les résultats de ces recherches présentent un potentiel dans les domaines suivants :

1. la protection, le maintien, la remise en état ou l'amélioration des milieux naturels ;
2. le rétablissement des espèces en péril ou la conservation des oiseaux migrateurs ;
3. la réduction de la propagation d'espèces envahissantes dans la RNF ;
4. l'évaluation des tendances des populations d'espèces (en particulier des espèces en péril) et des habitats préoccupants ;
5. le maintien des terres humides dans un état tel qu'elles soient le plus propices possible aux espèces sauvages qui en dépendent ;
6. la réduction des activités illégales dans la RNF ;
7. les techniques de reboisement du chêne rouge, de l'érable argenté, du thuya occidental et de l'orme d'Amérique.

Pour obtenir un permis de recherche dans la réserve nationale de faune du Ruisseau-Portobello ainsi que des renseignements à propos des lignes directrices pour présenter une proposition de recherche, veuillez communiquer avec :

Réserve nationale de faune – Demandes de permis  
Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune  
17, allée Waterfowl, C. P. 6227  
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6

Les demandes de permis doivent être adressées à : [Permi.Atl@ec.gc.ca](mailto:Permi.Atl@ec.gc.ca)

## **5.5 INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC**

L'accès du public à la RNF du Ruisseau-Portobello à des fins récréatives est assujéti au *Règlement sur les espèces sauvages* pris en application de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* du gouvernement fédéral. Certaines activités, comme le camping de nuit et les feux en plein air, ne sont pas autorisées. Des activités telles que la chasse, la pêche, le piégeage, le canotage et l'observation des oiseaux sont autorisées, comme l'indique un avis public affiché à toutes les entrées principales de l'aire protégée. Pour chasser, pêcher et piéger, il faut obtenir le permis fédéral ou provincial applicable.

Le caractère unique de la RNF du Ruisseau-Portobello et l'importance de ce complexe de terres humides ont été mis en évidence dans une série d'affiches nationales sur les « Aires protégées ». Ces affiches sont disponibles en nombre limité, sur demande, pour les enseignants, les élèves et le grand public. Le site Web d'Environnement et Changement climatique Canada présente de l'information sur la RNF du Ruisseau-Portobello.



## 6 AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS

Dans l'intérêt des espèces sauvages et de leurs habitats, les activités humaines dans les RNF sont restreintes et contrôlées en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*. Ce règlement établit les activités qui sont interdites [paragraphe 3(1)] dans les RNF et fournit au ministre de l'Environnement des mécanismes d'autorisation de certaines activités qui y sont autrement interdites. Le règlement confère également au ministre le pouvoir d'interdire l'accès aux RNF.

La pratique d'activités dans les RNF n'est autorisée que si un avis émanant du ministre est publié dans un journal local ou affiché à l'entrée de la réserve ou à ses limites et sous réserve des conditions dudit avis. Toutes activités sont interdites sauf si un avis publié autorise spécifiquement ces dernières. Toutefois, le ministre de l'Environnement peut délivrer un permis autorisant certaines activités.

### 6.1 INTERDICTION D'ACCÈS

En vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, le ministre peut interdire l'accès à une réserve de faune en émettant un avis qui sera publié dans un journal local ou affiché à l'entrée de la réserve de faune ou à ses limites. Le ministre peut émettre un tel avis s'il croit que l'accès pose un problème de santé ou de sécurité publique ou qu'il est susceptible de perturber les espèces sauvages et leur habitat.

L'accès à la RNF du Ruisseau-Portobello est autorisé.

### 6.2 ACTIVITÉS AUTORISÉES

Pour la RNF du Ruisseau-Portobello, des avis autorisant les activités non commerciales suivantes ont été affichés à tous les points d'accès désignés.

Activités autorisées **sans** restrictions particulières :

1. Observation de la faune
2. Randonnée
3. Patinage
4. Ski
5. Raquette
6. Photographie

Activités autorisées **avec** certaines restrictions :

1. Chasse, pêche et piégeage (activités assujetties aux règlements fédéraux et provinciaux applicables)
2. Canotage (les moteurs hors-bord doivent avoir moins de dix chevaux-puissance)
3. Cueillette de baies (non commerciale seulement)

**Remarque :** En cas d'incompatibilité entre les renseignements présentés dans ce document et l'avis, ce dernier prévaut à titre d'instrument juridique autorisant l'activité.

### 6.3 AUTORISATIONS

Des permis et avis autorisant une activité peuvent être émis si le ministre est d'avis que l'activité relève d'une recherche scientifique liée à la conservation des espèces sauvages ou des habitats, ou est dans l'intérêt des espèces sauvages et de leur habitat ou contribuera à la conservation de ceux-ci, ou est autrement conforme au but de la création de la RNF et au plan de gestion le plus récent.

Le ministre peut aussi poser à des permis toute condition qu'il estime nécessaire pour atténuer les impacts possibles de l'activité sur les espèces sauvages et leur habitat.

Toutes les demandes de permis ou autorisations doivent être effectuées par écrit ou en ligne à l'adresse suivante :

Réserve nationale de faune – Demandes de permis  
Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune  
17, allée Waterfowl, C. P. 6227  
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6

Pour un complément d'information, veuillez consulter la Politique relative à la délivrance de permis ou à l'autorisation pour la tenue d'activités interdites dans des aires protégées désignées en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et de la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (décembre 2011). Cette politique est disponible sur le site Web des aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada, à l'adresse [www.ec.gc.ca/ap-pa/](http://www.ec.gc.ca/ap-pa/).

## 6.4 EXCEPTIONS

Les activités suivantes ne nécessitent pas de permis ou d'autorisation :

- les activités liées à la sécurité publique, à la santé publique ou à la sécurité nationale et qui sont autorisées en vertu d'une autre loi du Parlement ou les activités qui sont autorisées en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux* afin de protéger la santé d'animaux ou de végétaux;
- les activités liées à l'entretien régulier des RNF, à la mise en œuvre des plans de gestion et aux activités d'application de la loi menées par un agent ou un employé d'Environnement et Changement climatique Canada.

## 6.5 AUTRES AUTORISATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Selon la nature de l'activité, d'autres autorisations et permis fédéraux ou provinciaux peuvent être nécessaires pour mener une activité dans la RNF du Ruisseau-Portobello.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau régional de l'autorité fédérale ou provinciale compétente.

Réserve nationale de faune – Demandes de permis

Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune, Région de l'Atlantique

17, allée Waterfowl, C. P. 6227

Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6

## 7 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Toutes les urgences environnementales ayant trait à la RNF du Ruisseau-Portobello doivent être signalées au Centre national des urgences environnementales, au numéro suivant :

**1-800-565-1633**

Prière d'utiliser le système 911 pour signaler les situations d'urgence dans lesquelles des vies sont en danger.

Les questions générales sur la santé et la sécurité dans la RNF du Ruisseau-Portobello doivent être adressées au :

Programme des réserves nationales de faune  
Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune  
17, allée Waterfowl, C.P. 6227  
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6  
Téléphone : 506-364-5044  
Télécopieur : 506-364-5062

Tous les efforts raisonnables seront faits pour protéger la santé et la sécurité du public, y compris la communication aux visiteurs de tout renseignement pertinent concernant tout risque ou danger connu ou anticipé. Des inspections du site visant à repérer et à corriger les problèmes de sécurité et de santé sont effectuées chaque année. De plus, le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada prendra toutes les mesures de précaution raisonnables et nécessaires afin de protéger sa propre santé et d'assurer sa sécurité ainsi que celle de ses collègues. Toutefois, les visiteurs (y compris les chercheurs et les entrepreneurs) qui ne travaillent pas directement avec ou pour Environnement et Changement climatique Canada doivent assurer leur propre santé et leur propre sécurité et doivent faire tous les efforts raisonnables pour s'informer des risques, bien se préparer et être autonomes. Puisque les milieux naturels comportent certains dangers, les visiteurs doivent prendre les mesures de précaution appropriées, compte tenu du fait que le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada ne patrouille pas régulièrement ni n'offre de services pour la sécurité des visiteurs dans les RNF.

Les rivières et les lacs, et les activités sur l'eau de façon générale, sont dangereux. Habituellement, le grand public doit recourir aux experts en la matière et suivre leurs conseils

avant de s'aventurer dans ce type d'environnement. Il doit également posséder la formation ou la certification requise.

La RNF du Ruisseau-Portobello est éloignée et il n'y a pas de personnel permanent sur les lieux. Toute urgence doit être signalée immédiatement aux autorités responsables. Il faut mentionner la date, l'heure et la nature de l'incident, le nom et les coordonnées de la personne qui signale l'incident (pour le suivi) et tout autre renseignement pertinent. Il faut aviser plusieurs responsables dès que possible, si la situation le justifie (tableau 5).

**Tableau 5 : Numéros de téléphone en cas d'urgence pour la RNF du Ruisseau-Portobello**

<b>Personnes-ressources en cas d'urgence pour la RNF du Ruisseau-Portobello (45° 55' N, 66° 21' E)</b>	
Toute urgence représentant un danger de mort	911
Police/feu/ambulance	911
Gendarmerie royale du Canada (GRC) 4, promenade Doyle, Oromocto (Nouveau-Brunswick) E2V 2V3	1-888-506-7267
Centre de coordination des opérations de sauvetage – pour signaler une urgence aérienne ou maritime	1-800-565-1582
Urgences environnementales (déversements d'hydrocarbures, de pesticides ou de substances chimiques ou autres urgences environnementales)	1-800-565-1633
Environnement et Changement climatique Canada – Division de l'application de la loi sur la faune	506-364-5036
Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune	506-364-5044
Ministère des Ressources et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick – Direction de la pêche sportive et de la chasse, Fredericton (renseignements généraux)	506-453-2440



## 8 APPLICATION DE LA LOI

La gestion des RNF repose sur trois lois et les règlements qui en découlent :

- *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et le Règlement sur les oiseaux migrateurs;*
- *Loi sur les espèces sauvages du Canada et le Règlement sur les réserves d'espèces sauvages;*
- *Loi sur les espèces en péril.*

Pour favoriser le respect de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada installe le long des limites des RNF et à leurs principaux points d'accès des affiches qui mentionnent les activités autorisées dans chacune des RNF et les conditions sous lesquelles elles le sont.

La Division de l'application de la loi sur la faune d'Environnement et Changement climatique Canada (DALF-ECCC) est chargée d'assurer le respect des lois fédérales et provinciales sur la faune, et effectue des inspections et des enquêtes sur place, patrouille les RNF pour favoriser la conformité et empêche les activités interdites dans les RNF.

Les agents de la DALF-ECCC surveillent en permanence la conformité à la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, au *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, à la *Loi sur les espèces en péril*, à la *Loi sur les pêches* et à une loi provinciale, la *Wildlife Act* (1989 – loi sur les espèces sauvages) et font enquête, au besoin. Les agents de la DALF-ECCC réagissent aux infractions et prennent les mesures d'application appropriées. À la suite des inspections des lieux, le personnel du Service canadien de la faune dans la région de l'Atlantique fournit des renseignements qui peuvent nécessiter une enquête.

## 9 MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Le plan de gestion sera mis en œuvre sur un horizon de 10 ans. Des plans de travail annuels seront établis selon les priorités et les budgets; les détails de la mise en œuvre du plan de gestion seront élaborés au cours du processus annuel de planification d'Environnement et Changement climatique Canada et la mise en œuvre se fera en fonction des ressources humaines et financières disponibles. Environnement et Changement climatique Canada favorisera une approche de gestion adaptative pour la mise en œuvre du plan de gestion. La mise en œuvre du plan sera évaluée cinq ans après la publication de celui-ci et sera fondée sur les actions présentées au tableau 6.

**Tableau 6 : Cadre temporel de la stratégie de mise en œuvre**

Activité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Inspection sur place (santé et sécurité)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Inventaire éclair	x									
Inventaire des oiseaux forestiers					x					
Intégrité du site (acquisition de terres)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Entretien des limites	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Surveillance des oiseaux des marais				x						
Cartographie de l'habitat	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

### 9.1 MANDATS ET AUTORITÉS DE GESTION

La gestion de la RNF du Ruisseau-Portobello incombe à la Région de l'Atlantique du Service canadien de la faune.

### 9.2 ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION

Le présent plan de gestion sera examiné cinq ans après avoir été officiellement approuvé par le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada, et tous les dix ans par la suite.

Il est possible d'ajouter de nouveaux renseignements en annexe au document, au besoin, pour faciliter la prise de décisions et la gestion du site.

## 10 COLLABORATEURS

Il n'y a aucune entente officielle avec des collaborateurs ou des partenaires pour la gestion ou l'administration de la RNF du Ruisseau-Portobello. Il existe d'autres organisations et organismes gouvernementaux dont les intérêts et le mandat sont compatibles avec la vision et les objectifs de la gestion de la RNF.

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada collabore étroitement avec la Direction générale de la pêche et de la faune du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, qui administre la zone naturelle protégée adjacente des Prés du Grand Lac. Lorsque la réglementation le permet, des activités publiques similaires sont autorisées dans les deux aires.

## 11 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Banfield, A. W. F. 1974. The Mammals of Canada. National Museum of Natural Sciences, National Museums of Canada by the University of Toronto Press, Toronto, Ontario. (Également disponible en français : Banfield, A. W. F. 1977. Les mammifères du Canada. Musée national des sciences naturelles, Musées nationaux du Canada, par les Presses de l'Université Laval, Laval, Québec.)
- Blaney, S. 2003. A reconnaissance vascular plant inventory of the Portobello National Wildlife Area. Atlantic Canada Conservation Data Centre, Sackville, New Brunswick.
- Brannen, D. 2004. A Herpetofaunal and Fish Survey of Seven National Wildlife Areas in Nova Scotia and New Brunswick. Internal Report, Canadian Wildlife Service, Sackville, New Brunswick.
- Brunelle, P. M. 2011. Odonata (Damselflies and Dragonflies) Survey 2011, Grand Lake Meadows Protected Natural Area (and Portobello Creek National Wildlife Area). Contract report, 76 pages.
- Cairns, D. K., V. Tremblay, C. Caron, J. M. Casselman, G. Verreault, B. M. Jessop, Y. de Lafontaine, R. G. Bradford, R. Verdon, P. Dumont, Y. Mailhot, J. Zhu, A. Matthers, K. Oliveira, K. Benhalima, J. P. Dietrich, J. A. Hallett et M. Legacé. 2008. American eel abundance indicators in Canada. Canadian Data Report of Fisheries and Aquatic Sciences 1207, Fisheries and Oceans Canada, Oceans and Science Branch, Moncton, New Brunswick.
- Carter, B.C. 1952. The American Goldeneye in central New Brunswick. Mémoire de maîtrise, University of Maine, Orono, Maine, USA.
- Choate, J. S. 1973. Wildlife Resources of the Saint John River Basin, New Brunswick. Saint John River Basin Board Report 8a, Saint John, New Brunswick.
- Conner, K.J. et S Gabor. 2006. Breeding Waterbird wetland habitat availability and response to water-level management in Saint John River floodplain wetlands, New Brunswick. *Hydrobiologia* 567:169-181.
- Deichmann, K. H. 2004. A Survey of the Vascular Plants of the Portobello National Wildlife Area, New Brunswick. Contract Report to Environment Canada, Canadian Wildlife Service, Sackville, New Brunswick.
- Department of Fisheries and Oceans. 2002. Gaspereau Maritime Provinces Overview. DFO Science Stock Status Report D3-17 (2001). Fisheries and Oceans Canada, Ottawa, Ontario. (Également disponible en français : Ministère des Pêches et Océans. 2002. Survol des stocks de Gaspereau des provinces Maritimes. MPO - Rapport sur l'état des stocks D3-17 (2001). Pêches et Océans Canada, Ottawa, Ontario.)
- Dilworth, T. G. 1966. Life history and ecology of the muskrat under severe water level fluctuations. Mémoire de maîtrise ès sciences, University of New Brunswick, Fredericton, New Brunswick.

- Eales, J. G. 1966. A Survey of Eel Fishing in the Maritime Provinces. Project Report, Industrial Development Service, Department of Fisheries, Ottawa, Ontario.
- Ecoregions Working Group. 1989. Ecoclimatic regions of Canada. Ecological Land Classification Series, No. 23. Sustainable Development Branch, Environment Canada, Ottawa, Ontario. (Également disponible en français : Groupe de travail sur les écorégions. 1989. Régions écoclimatiques du Canada. Série de la classification écologique du territoire, n° 23. Direction du développement durable, Environnement Canada, Ottawa, Ontario.)
- Environment Canada. 1991. The Importance of Wildlife to Canadians. [Consulté le 8 février 2010]. Site Web : <http://www.ec.gc.ca/nature/highlights/eca.htm>. (Également disponible en français : Environnement Canada. 1993. L'importance de la faune pour les Canadiens.)
- Environment Canada. 2000. The Importance of Nature to Canadians: The Economic Significance of Nature-related Activities. Government of Canada, Ottawa, Ontario. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2000. L'importance de la nature pour les Canadiens : les avantages économiques des activités reliées à la nature. Gouvernement du Canada, Ottawa, Ontario.)
- Environment Canada. 2010. Recovery strategy for the Butternut (*Juglans cinerea*) in Canada. Environment Canada, Ottawa, Ontario. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2010. Programme de rétablissement du noyer cendré (*Juglans cinerea*) au Canada. Environnement Canada, Ottawa, Ontario.)
- Gates, A. D. 1975. The tourism and outdoor recreation climate of the Maritime Provinces. Atmospheric Environment Service, Environment Canada, Toronto, Ontario. (Également disponible en français : Gates, A. D. 1975. Le climat des Maritimes en fonction du tourisme et des loisirs de plein air. Service de l'environnement atmosphérique, Environnement Canada, Toronto, Ontario.)
- Groupe de travail sur la stratification écologique, 1995. Cadre écologique national pour le Canada. Agriculture et Agroalimentaire Canada, Direction générale de la recherche, Centre de recherches sur les terres et les ressources biologiques, et Environnement Canada, Direction générale de l'état de l'environnement, Direction de l'analyse des écozones, Ottawa/Hull. Rapport et carte nationale à l'échelle de 1/7 500 000.
- Hanson, A., MacInnis, A.R., Bowes, S.M. et Pollard, J.B. 1998. An evaluation of level ditches as waterfowl brood habitat in the Saint John River floodplain. CWS Technical Report No. 323. Canadian Wildlife Service - Environment Canada. Sackville, New Brunswick, Canada. 51 pp.
- Hinds, H. R. 1983. The Rare Vascular Plants of New Brunswick. Report No. 50, National Museum of Natural Sciences, Ottawa, Ontario. (Également disponible en français : Hinds, H. R. 1983. Les plantes vasculaires rares du Nouveau-Brunswick. Rapport n°50, Musée national des sciences naturelles, Ottawa, Ontario.)
- Hosier, P. E. et T. E. Eaton. 1980. The impact of vehicles on dune and grassland vegetation on a south-eastern North Carolina barrier beach. *Journal of Applied Ecology* 17:173–182.



- Johnsen, E. P. 1992. The effects of Dutch elm disease and timber harvesting on cavity nesting waterfowl in New Brunswick. Mémoire de maîtrise, University of New Brunswick, Fredericton, New Brunswick. 43 pages.
- Kehoe, F. P., L. A. Swanson, G. J. Forbes, S. Bowes et P. A. Pearce. 2000. The yellow rail (*Coturnicops noveboracensis*) colony at Grand Lake Meadows. *Canadian Field-Naturalist* 114(2):331–332.
- Keith, T. 2000. Portobello National Wildlife Area Cumulative Effects Study. Contract Report, Keith Earth and Environmental Studies, for Environment Canada, Canadian Wildlife Service, Sackville, New Brunswick. 41 pages.
- Prince, H. H. 1965. The breeding ecology of the Wood Duck and Common Goldeneye in central New Brunswick. Mémoire de maîtrise ès sciences, University of New Brunswick, Fredericton, New Brunswick.
- Raymond, W. O. 1950. The River Saint John. The Tribune Press, Sackville, New Brunswick.
- Roberts, L. 1992. Report on the wetlands of the Saint John River floodplain. Rapport inédit, Wetlands and Coastal Habitat Program, NBDNRE, Fredericton, New Brunswick.
- Ross, J. B. 1992. Impacts of all-terrain vehicles on bogs of the Cape Breton Highlands, Nova Scotia, Canada. Pages 533-534 in *Science and the Management of Protected Areas*. Edited by J.H.M. Willison, S. Bondrup Nielson, C. Drysdale, T. Herman, N. Munro et T. Pollock. Elsevier Science Publishing, New York, USA.
- Stobbe, P. C. 1940. Soil survey of the Fredericton Gagetown area, New Brunswick. Canadian Department of Agriculture Publication 709, Bulletin 30.
- Whitman, W. 1968. Proposed Portobello Creek National Wildlife Area. Internal Report, Environment Canada, Canadian Wildlife Service, Sackville, New Brunswick.
- Wright, B. S. 1967. Water breeding ground survey, Saint John River Estuary, New Brunswick. Northeastern Wildlife Station, Fredericton, New Brunswick.
- Wright, B. S. et W. E. McIntyre. 1970. Portobello Stream as a Wildlife Management Area. Contract Report, Environment Canada, Canadian Wildlife Service, Sackville, New Brunswick.
- Zelazny, V. F. (ed.). 2007. *Our Landscape Heritage: the story of ecological land classification in New Brunswick*. Second edition. Ecosystem Classification Working Group, Department of Natural Resources, Fredericton, New Brunswick. [Consulté le 2 février 2011]. Site Web : <http://www.gnb.ca/0399/OurLandscapeHeritage/Chapter00.pdf>. (Également disponible en français : Zelazny, V. F. (dir.). 2007. *Notre patrimoine du paysage : l'histoire de la classification écologique des terres au Nouveau-Brunswick*. Deuxième édition. Groupe de travail de la classification des écosystèmes, Ministère des ressources naturelles, Fredericton, Nouveau-Brunswick.)

## ANNEXE I : CONDITIONS DES DEMANDES DE PERMIS DE RECHERCHE

En vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, le ministre peut délivrer un permis de recherche si les conditions suivantes sont respectées :

1. Toutes les demandes de permis de recherche doivent être accompagnées d'une proposition écrite précisant les objectifs et la durée du projet, les méthodes proposées pour la collecte de données, de spécimens et de mesures, le cas échéant, ainsi que le nombre de participants, les sources de financement et les endroits où les travaux de recherche seront réalisés, les avantages pour la RNF, les inconvénients possibles et les mesures d'atténuation proposées (toutes les propositions pourront faire l'objet d'un examen par le Comité de protection des animaux du Service canadien de la faune ou de l'établissement demandeur);
2. Aucune recherche ne peut être entreprise sans un permis délivré en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* pris en application de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Les travaux de recherche proposés doivent être compatibles avec le plan de gestion de la RNF et satisfaire aux exigences de la législation pertinente (par exemple la *Loi sur les espèces en péril* ou la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*);
3. Les chercheurs doivent respecter les règlements en vigueur à propos de la RNF;
4. Des copies des données brutes (cahiers de terrain/cartes), des rapports préliminaires sur les activités de recherche et un exemplaire du manuscrit définitif doivent être présentés au Service canadien de la faune (Région de l'Atlantique) à la fin de chacune des saisons sur le terrain;
5. La priorité sera accordée aux chercheurs dont les travaux ont une incidence directe sur la gestion de la RNF et des espèces en péril;
6. Les demandes pour des projets de recherche de moindre envergure doivent être présentées par écrit au bureau de la Région de l'Atlantique du Service canadien de la faune ([Permi.Atl@ec.gc.ca](mailto:Permi.Atl@ec.gc.ca)) avant le début du projet. **Pour les projets de moindre envergure ne présentant aucun problème, il faut prévoir un délai d'au moins sept semaines pour l'examen, le traitement du dossier et la délivrance d'un permis.** Le délai est plus long (au moins six mois) pour les projets de plus grande envergure (p. ex. qui peuvent nécessiter un examen par des spécialistes ou qui peuvent s'échelonner sur plusieurs années);

7. Une déclaration expliquant pourquoi le projet de recherche ne peut pas être mené ailleurs doit être remise au bureau du Service canadien de la faune de la Région de l'Atlantique;
8. Tous les projets de recherche proposés sont assujettis à la partie II du *Code canadien du travail* (normes les plus rigoureuses en matière de certification, de formation, d'expérience opérationnelle et d'utilisation obligatoire de l'équipement de sécurité approprié).

Tous les travaux et activités de recherche dans la RNF devront faire l'objet d'une évaluation environnementale et pourraient, si nécessaire, être soumis aux différentes étapes du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (Environnement et Changement climatique Canada).

## ANNEXE II : LÉGISLATION

### Législation fédérale

*Loi sur les espèces sauvages du Canada*

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-9/index.html>

*Loi sur les pêches*

<http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-14/>

*Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-7.01/>

*Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*

<http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/C.R.C., c. 1609/index.html>

*Loi sur les espèces en péril*

[www.sararegistry.gc.ca/default\\_f.cfm](http://www.sararegistry.gc.ca/default_f.cfm)

[www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default\\_f.cfm](http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm)

## ANNEXE III : GLOSSAIRE DES ESPÈCES EN PÉRIL DU GOUVERNEMENT DU CANADA

**Loi sur les espèces en péril (LEP)** : Loi fédérale qui protège les espèces en péril au Canada. L'annexe 1 de cette loi constitue la liste légale des espèces sauvages en péril auxquelles s'appliquent les dispositions de la LEP. Elle classe ces espèces dans les catégories suivantes : disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante. Une fois une espèce inscrite, des mesures de protection et de rétablissement de cette espèce sont mises en œuvre. Les annexes 2 et 3 renferment la liste des espèces qui, au moment de l'entrée en vigueur de la LEP, devaient être réévaluées. Après que ces espèces ont été réévaluées, si elles sont considérées comme étant en péril, elles suivent le processus d'inscription à l'annexe 1.

[www.sararegistry.gc.ca/status/status\\_f.cfm](http://www.sararegistry.gc.ca/status/status_f.cfm)

**COSEPAC** : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Au Canada, les espèces en péril sont évaluées et classées par le COSEPAC ; celles qui avaient été désignées avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les espèces en péril* doivent être réévaluées selon les nouveaux critères de la *Loi* avant d'être ajoutées à l'annexe 1. Ces espèces sont énumérées aux annexes 2 et 3 et ne sont pas encore officiellement protégées par la LEP.

**Évaluations et rapports de situation du COSEPAC** :

[www.sararegistry.gc.ca/status/status\\_f.cfm](http://www.sararegistry.gc.ca/status/status_f.cfm)

**Habitat essentiel** : Désigne l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite et désignée comme telle dans la stratégie de rétablissement ou dans un plan d'action pour cette espèce.

**SCF-ECCC** : Service canadien de la faune (Environnement et Changement climatique Canada)

**Annexe 1** : Liste officielle des espèces désignées comme espèces sauvages disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes.

**Annexe 2** : Les espèces inscrites à l'annexe 2 ont été désignées menacées ou en voie de disparition, mais n'ont pas encore été réévaluées par le COSEPAC au regard de nouveaux critères et renseignements. Elles peuvent être considérées pour inscription à l'annexe 1 après avoir été réévaluées.

**Annexe 3** : Les espèces inscrites à l'annexe 3 ont été désignées préoccupantes, mais n'ont pas encore été réévaluées par le COSEPAC au regard des nouveaux critères. Elles peuvent être considérées pour inscription à l'annexe 1 après avoir été réévaluées.



**Espèce en péril** : Une espèce sauvage disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

**Espèce sauvage**: Espèce, sous-espèce ou population biologiquement distincte d'animaux, de végétaux ou d'autres organismes, sauf une bactérie ou un virus, qui n'est pas domestique et qui est indigène au Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins 50 ans.

<b>Loi sur les espèces en péril Statuts du COSEPAC</b>		<b>Définition</b>
<b>D</b>	<b>Espèce disparue</b>	Espèce sauvage qui n'existe plus.
<b>DP</b>	<b>Disparue du pays</b>	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs dans la nature.
<b>VD</b>	<b>En voie de disparition</b>	Espèce sauvage exposée à une disparition imminente de la planète ou du pays.
<b>M</b>	<b>Menacée</b>	Espèce sauvage susceptible de devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.
<b>P</b>	<b>Préoccupante</b>	Espèce sauvage qui peut devenir menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.

